Nations Unies A/65/122*

Assemblée générale

Distr. générale
12 juillet 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 135 de la liste préliminaire**
Plan des conférences

Plan des conférences

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui donne suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/230 et 64/243, contient également les informations demandées par les organes de tutelle au sujet des questions touchant la gestion des conférences. Il rend compte également des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la gestion intégrée à l'échelle mondiale et propose des remèdes aux difficultés actuelles. Il contient en outre à l'intention de l'Assemblée des suggestions quant aux nouvelles mesures qui pourraient être prises dans le sens de l'optimisation de la gestion des conférences et des réunions. Ces informations sont présentées sous forme résumée afin que le rapport reste succinct.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (30 août 2010).
** A/65/50.

10-44757* (F) 300810 300810

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	4
II.	Gestion des réunions	4
	A. Calendrier des conférences et des réunions	4
	B. Utilisation des services et installations de conférence	5
	C. Incidences de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement sur les réunions devant se tenir au Siège	7
III.	Gestion intégrée à l'échelle mondiale	8
	A. Bilan d'étape	8
	B. Mesure des résultats	10
	C. Évaluation par les États Membres de la qualité des services de conférence	10
IV.	Questions liées à la documentation et à la publication des documents	11
	A. Gestion de la documentation	11
	B. Impression interne de la documentation parlementaire	14
V.	Questions relatives à la traduction et à l'interprétation	14
	A. Transition démographique dans les services linguistiques	14
	B. Traduction contractuelle et contrôle de la qualité	16
	C. Incidence du recrutement d'interprètes indépendants sur la qualité des services d'interprétation	18
	D. Incidences financières et administratives d'un relèvement de l'âge du départ obligatoire à la retraite pour le personnel linguistique (interprètes, traducteurs/rédacteurs de comptes rendus analytiques, éditeurs, rédacteurs de procès-verbaux et correcteurs d'épreuve/préparateurs de copie) ou d'une suspension de l'application de cette règle	18
	E. Problèmes spécifiques rencontrés par l'Office des Nations Unies à Nairobi	20
Annexes		
I.	Organes ayant demandé à se réunir pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale	22
II.	Incidences sur les services de conférence des propositions tendant à modifier le calendrier des conférences et des réunions de 2011 pour résoudre le problème concernant la parution dans les délais des documents de la Cinquième Commission	26
III.	Utilisation des services de conférence	31
IV.	Prestation de services de conférence aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins »	52

V. Prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres 54

VI. Grille des résultats au 31 décembre 2009 58

VII. Statistiques relatives à la gestion de la documentation programmée. 62

VIII. Compte de mots et limites du nombre de mots des documents parlementaires 67

IX. Capacité d'impression interne des documents parlementaires. 72

I. Introduction

1. Pendant la période considérée, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a poursuivi la mise en œuvre de son processus de réforme, en particulier en ce qui concerne la gestion intégrée à l'échelle mondiale des services de conférence ainsi que de l'application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans son rapport à ce sujet (A/64/166).

2. Les incidences du plan-cadre d'équipement ont continué de compliquer la tâche du Département. Comme indiqué dans les rapports des années précédentes, la réduction du nombre et de la capacité des salles de conférence et l'éparpillement du personnel dans différents immeubles du centre de Manhattan n'ont pas été sans avoir des conséquences. Le Département continue de s'efforcer d'atténuer les perturbations que la réalisation du plan-cadre d'équipement pourra avoir sur sa capacité d'assurer le bon fonctionnement de ses services pendant toute la durée des travaux de rénovation du complexe du Siège.

3. Le recrutement du personnel linguistique a continué de poser problème, et les concours de recrutement, outre que leur nombre a été insuffisant, n'ont pas permis de trouver un nombre de candidats qualifiés suffisant, il s'en faut, pour pouvoir fournir les services de conférence demandés. Le Département a considérablement élargi ses contacts avec l'extérieur et a noué des relations avec plusieurs grandes universités afin de susciter un intérêt accru pour un travail à l'Organisation des Nations Unies parmi les étudiants des écoles de langues partout dans le monde.

4. Le rapport de cette année a été structuré de manière à suivre de plus près l'ordre dans lequel l'Assemblée générale, dans ses résolutions pertinentes, aborde les questions liées à la gestion des conférences : gestion des réunions; mise en œuvre de la gestion intégrée à l'échelle mondiale; gestion des documents; et questions concernant la traduction et l'interprétation.

II. Gestion des réunions

A. Calendrier des conférences et des réunions

1. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

5. Les demandes de dérogation pour des réunions d'organes subsidiaires devant se tenir pendant la soixante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale sont reproduites à l'annexe I. Conformément à la pratique établie, ces demandes seront soumises au Comité des conférences, qui fera une recommandation à l'Assemblée générale.

2. Projet de calendrier révisé des conférences et des réunions pour 2011

6. Après examen par le Comité des conférences, le projet de calendrier révisé des conférences et des réunions pour 2011 figurera dans une annexe au rapport de celui-ci à l'Assemblée générale.

7. **L'Assemblée générale voudra peut-être noter que les réunions dont les incidences sur le budget-programme n'ont pas pu être déterminées, faute d'informations suffisantes, au moment de l'adoption des textes qui en portent autorisation sont signalées comme telles dans le projet de calendrier révisé des conférences et des réunions pour 2011. Une fois que les modalités de ces réunions auront été arrêtées, le Secrétariat présentera pour chacune à l'Assemblée l'état d'incidences prévues à l'article 153 de son règlement intérieur.**

8. Les informations demandées par l'Assemblée générale au paragraphe 3 de la section I de sa résolution 64/230 figurent à l'annexe II. L'analyse porte uniquement sur les incidences à prévoir en 2011 sur la documentation et les réunions pour lesquelles des dates fermes ont été fixées.

3. Dérogations au programme prévu pour 2010 et questions connexes

9. Le Comité des conférences a approuvé les demandes reçues en 2010 de la Commission du développement social et du Comité des organisations non gouvernementales, qui devaient tenir une séance supplémentaire à la fin de leur session, et du Comité consultatif pour les questions de désarmement, qui avait exprimé le souhait de se réunir non pas à New York mais plutôt à Genève. En outre, il a pris note de la demande formulée par la Cinquième Commission à la deuxième partie de la reprise de sa session tendant à tenir une séance supplémentaire.

B. Utilisation des services et installations de conférence

1. Analyse des statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU

10. On trouvera au tableau 1 de l'annexe III des statistiques relatives à l'utilisation des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi au cours des trois dernières années, ainsi que des statistiques concernant la proportion de documents d'avant session publiés dans les délais, à savoir quatre et six semaines avant la session ou l'examen de la question considérée, et l'échelonnement hebdomadaire de leur parution.

11. Comme il ressort du tableau 2 de l'annexe III, le taux global d'utilisation pour 2009 a été de 86 % pour tous les centres de conférence, contre 85 % en 2008. Pour New York, le taux d'utilisation a été de 84 % (2008 : 83 %). Pour Nairobi, la baisse du taux d'utilisation, tombé de 100 % en 2008 à 90 % en 2009, est imputable au fait que les statistiques ont été calculées sur la base de méthodes plus normalisées que les années précédentes, mais demeure bien supérieur au taux de référence de 80 %. L'annexe III contient aussi des statistiques comparées, pour les trois dernières années, concernant le taux d'utilisation (tableau 3), le pourcentage des séances effectivement tenues (tableau 4) et le taux de fiabilité de la planification (tableau 5), par nombre et pourcentage des sessions et par nombre et pourcentage des séances (tableau 6). Des statistiques concernant l'ensemble des séances tenues en 2009 figurent au tableau 7.

12. À New York, quatre organes intergouvernementaux ont eu un taux d'utilisation inférieur à 80 % pendant trois années consécutives (voir le tableau 1.A de l'annexe III) : le Comité des contributions, le Comité spécial de la Charte des

Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, la Commission de la population et du développement et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail. Cependant, grâce à une planification plus précise, au fait que les annulations de séances ont été annoncées suffisamment à l'avance et à une utilisation optimale du temps qui leur était alloué, ces deux derniers organes ont déjà amélioré leur taux d'utilisation en 2010. Comme demandé par l'Assemblée générale, le Président du Comité des conférences consultera les bureaux et les secrétariats de ces organes et rendra compte oralement des résultats de ses consultations au Comité des conférences à sa session de fond.

13. **L'Assemblée générale voudra peut-être demander instamment aux organes intergouvernementaux de revoir le programme de leurs réunions et de planifier et d'ajuster leurs programmes de travail sur la base de l'utilisation effectivement faite des services de conférence afin de pouvoir utiliser ceux-ci plus efficacement.**

2. Prestation de services d'interprétation aux réunions d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins »

14. À New York, la proportion de demandes de services d'interprétation pour des réunions d'organes autorisés à se réunir « selon les besoins » qui ont pu être satisfaites a augmenté pour atteindre 95 % en 2009, contre 90 % en 2008. Cette tendance s'est maintenue pendant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 mai 2010, pendant laquelle 98 % des demandes (136 sur 139) ont pu être satisfaites, contre 94 % (173 sur 184) pendant la période correspondante de 2009. Des statistiques concernant cette catégorie de réunions sont disponibles pour Genève en 2009 (voir le tableau 1 de l'annexe IV), où 95 % des demandes de services d'interprétation ont été satisfaites (voir le tableau 2 de l'annexe IV).

3. Prestation de services d'interprétation aux réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

15. On trouvera à l'annexe V les statistiques relatives aux réunions tenues en 2009 dans les quatre grands centres de conférence par des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres. En 2009, 79 % des demandes de réunions avec interprétation ont pu être satisfaites pour les quatre centres de conférence, contre 77 % en 2008. À New York, ce chiffre a atteint 87 % en 2009, contre 83 % en 2008, grâce à une planification qui a été suivie de plus près. Cette tendance s'est maintenue pendant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 mai 2010, pendant laquelle 98 % des demandes d'interprétation (55 demandes sur 56) ont pu être satisfaites, contre 86 % (56 sur 65) pendant la période correspondante de 2009.

16. À Genève, 61 % des demandes ont été satisfaites en 2009, alors que ce chiffre avait été de 67 % en 2008 en raison d'une augmentation significative du nombre de demandes de services d'interprétation pour des réunions prévues au programme.

4. Utilisation des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi

17. Il y a lieu de noter – et de s'en féliciter – qu'en 2009, toutes les réunions des organes basés à Nairobi se sont tenues dans cette ville conformément à la règle du siège.

5. Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique

18. En 2009, le centre de conférence a accueilli et desservi 6 842 réunions, ce qui représente un taux d'utilisation de 76 %, chiffre inchangé par rapport à 2008. Le marché local et régional de l'accueil des conférences étant de plus en plus compétitif, on ne peut pas réalistement compter que le taux d'utilisation du centre de conférence demeurera ce qu'il est au cours des quelques prochaines années.

19. Les activités de marketing du centre ont compris notamment une participation à des grands congrès et expositions internationaux, dont l'exposition mondiale sur les réunions, manifestations et voyages de motivation (IMEX 2009), organisé à Francfort (Allemagne) et le Congrès de l'Association internationale des congrès et conférences (ICCA 2009), tenu à Florence (Italie), et le centre est désormais mentionné dans les publications annuelles et sur les sites Web de ces deux organisations mondialement réputées du marché des conférences et des expositions, ainsi que dans l'annuaire « Meet in Africa » de la section de l'ICCA pour l'Afrique. Parmi les nouvelles initiatives prises pour consolider le taux d'utilisation atteint en 2009, le centre a noué des partenariats avec la Commission du tourisme à Addis-Abeba, la compagnie aérienne Ethiopian Airlines et d'autres parties prenantes afin de « vendre » Addis-Abeba comme centre de conférence et destination touristique.

C. Incidences de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement sur les réunions devant se tenir au Siège

20. La première phase de la rénovation du complexe du Siège prévue par le plan-cadre d'équipement est en cours. Comme indiqué précédemment, le Secrétariat doit, pendant cette phase, travailler avec une grande salle et une salle de taille moyenne de moins, outre que la capacité des grandes salles de conférence du bâtiment de la pelouse nord est réduite, avec pour conséquence que les installations de conférence n'ont qu'une capacité limitée d'accueillir des réunions et manifestations parallèles. L'utilisation plus fréquente de la salle de l'Assemblée générale, avec une tribune mobile pouvant accueillir sept personnes, a aidé à organiser des réunions comportant un grand nombre de participants.

21. Les services de conférence ont été affectés aussi par les retards intervenus dans la mise en route des travaux dans le bâtiment de la pelouse nord, y compris l'absence de téléphones dans certaines salles, la nécessité d'aménager des tribunes de plus grande capacité dans les salles de taille moyenne et les ajustements à apporter au système électronique de vote pour l'aligner sur les normes des Nations Unies. Il a fallu aussi s'adapter au nouvel environnement de travail et en particulier au nombre limité de bureaux dont disposent les secrétariats des différents organes dans le bâtiment de la pelouse nord. Le Département continue, en consultation avec le Département de la gestion, de s'attacher à résoudre les problèmes prioritaires afin que le processus intergouvernemental soit perturbé le moins possible.

22. La réinstallation de tout le personnel du Département dans huit locaux temporaires n'a pas été sans difficultés. Les services intéressés du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et du Département de la gestion ont été en contact constant, mais l'équipe chargée de la réalisation du plan-cadre d'équipement n'a pas tenu compte comme il convient de toutes les questions soulevées par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des

conférences. Ces discussions se poursuivront afin de régler les problèmes qui se posent et d'éviter les perturbations ou de les réduire au minimum.

23. Deux points d'assistance ont été aménagés pour le personnel du Département dans les différents locaux temporaires, le matériel de vidéoconférence a été redistribué et il a été introduit un nombre limité de systèmes individuels de vidéoconférence. En outre, le Département remplacera prochainement les écrans placés à l'entrée des salles de conférence, les anciens systèmes ne pouvant pas être installés dans le bâtiment de la pelouse nord. Cette décision coïncide avec la fin de la durée de vie utile des anciens écrans et a déjà été reflétée dans le budget.

24. **L'Assemblée générale voudra peut-être souligner à nouveau qu'il importe que tout soit fait pour que les services de conférence de qualité qui sont requis puissent être fournis sans interruption pendant la durée des travaux liés à l'exécution du plan-cadre d'équipement.**

III. Gestion intégrée à l'échelle mondiale

A. Bilan d'étape

25. Le Département s'attache depuis de nombreuses années à assurer une gestion intégrée à l'échelle mondiale des services de conférence, et ses efforts ont donné un certain nombre de résultats tangibles. Le Comité des conférences a été tenu informé de l'avancement des principaux projets informatiques qui ont été lancés au cours des quelques dernières années. Ainsi, l'entrepôt de données (projet 1) est maintenant opérationnel, et permet de dégager des informations utiles sur le plan de la gestion. Le projet 2 (mise en place d'un système ultramoderne de gestion des réunions) est pleinement opérationnel à Vienne et a été simultanément mis à l'essai à New York, l'intention étant de le mettre rapidement en service avant la fin de 2010. Son module d'application de gestion des services d'interprète (eAPG) est déjà pleinement opérationnel dans tous les centres de conférence. Un certain nombre de difficultés ont néanmoins été rencontrées en ce qui concerne le projet 3 (gestion des documents). Des progrès ont été accomplis dans d'autres domaines, parmi lesquels il y a lieu de citer l'adoption d'une application unique pour la gestion de la traduction contractuelle et la normalisation de la charge de travail et des méthodes des différents centres, notamment grâce à une gestion de la charge de travail et des services de traduction contractuelle à l'échelle mondiale. D'une manière générale, l'interaction et la coopération entre les différents centres de conférence sont aujourd'hui beaucoup plus étroites.

26. À titre d'exemple, le Département a posé la « règle de proximité » afin de guider la planification du service des réunions tenues ailleurs que dans les quatre grands centres de conférence. Selon cette politique, il est procédé à une comparaison du coût des services de conférence fournis par le personnel des différents centres de conférence et il est sélectionné la formule la moins coûteuse compte tenu des coûts du remplacement du personnel, de la capacité disponible et de la nécessité de garantir la qualité des services fournis. Ces nouvelles directives, après avoir été appliquées pendant un an, ont été adoptées en juin 2010 par les responsables de la gestion des conférences de tous les centres. La « règle de proximité » sera par conséquent incorporée au recueil des politiques pratiques et procédures applicables aux services de conférence.

27. Cependant, les progrès accomplis en ce qui concerne la gestion intégrée à l'échelle mondiale, bien qu'importants, sont restés lents, essentiellement parce que, jusqu'à présent, cette gestion intégrée a reposé sur une approche pleinement volontaire faisant appel à une approche purement volontariste, ce qui signifie que l'on ne peut avancer que si toutes les parties intéressées, c'est-à-dire les quatre centres de conférence, sont pleinement résolues à aller de l'avant. Il est difficile de suivre une approche plus énergique du seul fait que les services de gestion des conférences des différents centres ne relèvent pas du Secrétaire général adjoint chargé du Département mais de leurs directeurs généraux respectifs. Conscient de cet état de choses, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a conseillé au Département de revoir une fois de plus la raison d'être et les objectifs de politique générale qui sous-tendent la gestion intégrée à l'échelle mondiale et de la « réarticuler » afin de remanier la stratégie qu'il entend suivre pour atteindre les objectifs visés.

28. Suivant cet avis, auquel avaient souscrit le Comité des conférences et l'Assemblée générale, le Département a entamé de nouvelles discussions qui, après mûre réflexion, ont débouché sur les conclusions suivantes :

a) Le Secrétaire général adjoint chargé du Département, étant responsable de toutes les dépenses relevant du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget de l'ONU, doit pouvoir exercer l'autorité correspondante en ce qui concerne la gestion et l'utilisation de ces ressources, qu'il s'agisse des ressources financières ou des ressources humaines. La situation actuelle, de « responsabilité sans autorité », n'est pas un concept de gestion viable pour un département aussi vaste. L'Assemblée générale s'est montrée consciente de cette réalité lorsqu'elle a prié le Secrétaire général « d'élaborer des mécanismes susceptibles de renforcer la responsabilisation à cet égard » (voir résolution 64/243 de l'Assemblée générale, par. 67);

b) La nécessité d'intégrer les procédures administratives et les flux de travail grâce à un effort de normalisation apparaît encore plus clairement si l'on considère les exigences toujours croissantes des États Membres et des organes de tutelle en ce qui concerne la mesure des résultats : des données crédibles, cohérentes et comparables ne peuvent être générées que si l'ensemble du processus de production est normalisé;

c) Il ne sera possible de mettre intégralement en œuvre la gestion intégrée à l'échelle mondiale et d'améliorer ainsi l'efficience et l'efficacité que si la structure organisationnelle et les rapports hiérarchiques sont révisés afin de donner au Secrétaire général adjoint chargé du Département les pouvoirs dont il a besoin pour pouvoir s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés dans ce domaine par l'Assemblée générale.

29. S'agissant des autres recommandations du BSCI, des mesures ont été adoptées pour que les dépenses afférentes à la bibliothèque de l'ONU à Genève ne soient plus imputées au chapitre 2 du budget de l'ONU (A/64/166, recommandation 4). À la suite de discussions avec le Département de l'information, il a été demandé que la bibliothèque soit incorporée à la structure organisationnelle de l'Office des Nations Unies à Genève. Enfin, il a été entrepris une révision d'ensemble des méthodes de calcul des coûts des services de conférence (ibid., recommandation 3), qui a été confiée à un groupe de travail spécialement constitué à cette fin, en étroite

consultation avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

30. **L'Assemblée générale voudra peut-être prier le Secrétaire général de revoir la structure actuelle de la gestion des conférences dans tous les centres de conférence des Nations Unies et de lui soumettre à sa soixante-sixième session des propositions qui permettent d'améliorer l'efficience et la responsabilisation.**

B. Mesure des résultats

31. On trouvera à l'annexe VI la grille de mesure des résultats de 2009, qui regroupe des indicateurs afférents aux ressources humaines, à la gestion des réunions et au respect des délais de publication des documents, ainsi que des indicateurs de la productivité des services linguistiques.

C. Évaluation par les États Membres de la qualité des services de conférence

32. En 2009, l'enquête sur la satisfaction des usagers des services de conférence menée par le Département a été harmonisée au niveau de tous les centres de conférence et il a été établi des indicateurs communs. Un questionnaire d'enquête a été distribué aux délégations des États Membres et des observateurs dans tous les centres de conférence, par courrier électronique ou par le biais d'un lien renvoyant à l'enquête, d'une note verbale du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et d'annonces et de liens publiés dans le *Journal des Nations Unies* et sur tous les sites Web pertinents, sans parler des activités localisées de promotion qui ont été réalisées dans chaque centre de conférence. Indépendamment d'une appréciation sur les services actuellement fournis, l'enquête visait également à obtenir une information en retour concernant les mesures qui pourraient être adoptées pour améliorer la qualité des services. Les observations et plaintes écrites sont rassemblées et distribuées à tous les services intéressés, et des enseignements en sont tirés pour améliorer encore le contenu des futures enquêtes.

33. Il a été reçu à la suite de l'enquête de 2009 99 réponses, et la qualité des prestations du Département a donné lieu à des appréciations positives de la part de 94 % de participants à l'enquête, dont 31 % l'ont jugée « excellente »; cependant, 6 % d'entre eux l'ont considérée comme « mauvaise », ces observations portant principalement sur la recherche d'informations dans le calendrier des réunions, le panneau d'affichage électronique et le *Journal des Nations Unies*.

34. Les quatre centres de conférence ont organisé des réunions avec les délégations des États Membres pour les tenir informées des problèmes rencontrés ainsi que des faits nouveaux et des nouvelles initiatives à signaler. Les réunions traditionnelles sur la qualité des services linguistiques (une réunion par langue) ont également été organisées en 2009 (et continuent d'être peu suivies) et des informations ont été fournies aux délégations concernant la recherche d'objectifs « verts » (par exemple certification ISO 14001, distribution électronique des documents), l'organisation de « bureaux mobiles », la planification de la transition démographique dans les services linguistiques, la politique d'ouverture et la

formation, l'état d'avancement des principaux projets informatiques du Département (système intégré de gestion des conférences) et la révision du système de concours de recrutement du personnel linguistique. Il a été souligné que les contraintes budgétaires entraînaient des difficultés d'exécution.

IV. Questions liées à la documentation et à la publication des documents

A. Gestion de la documentation

35. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a notablement réussi à accroître la proportion de documents publiés à New York, dans les délais prescrits. Pour les six premiers mois de 2010, la proportion des documents d'avant session remis au Département dans les délais prescrits a atteint 78 %, ce qui confirme la tendance constante à l'amélioration, ce chiffre ayant été de 71 % en 2008 et de 75 % en 2009. Simultanément, le Département a, pour la première fois, réussi à faire en sorte que 100 % des documents présentés dans les délais et ne dépassant pas le nombre de mots prescrits soient traités en quatre semaines. Ainsi, pendant la même période, 77 % des documents programmés d'avant session ont pu être publiés dans les délais, contre 72 % en 2008 et 73 % en 2009 (voir l'annexe VII).

36. Les responsables du Département ont suivi de près la situation en ce qui concerne la documentation. Le Secrétaire général adjoint et le Sous-Secrétaire général à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences se sont entretenus fréquemment avec les chefs des départements auteurs et les présidents des organes intergouvernementaux pour les informer du dernier état de la présentation de la documentation et les encourager à faire de nouveaux efforts dans ce domaine.

37. En réponse à l'observation de l'Assemblée générale (voir le paragraphe 15 de la section IV de sa résolution 64/230), selon laquelle une démarche multiforme doit être adoptée pour que le problème chronique de la publication tardive des documents destinés à la Cinquième Commission puisse être réglé, le Département n'a négligé aucun effort pour que tous les documents paraissent dans les délais, notamment en intervenant lors des réunions de l'équipe spéciale interdépartementale tenues en octobre 2009 et février 2010, en prévision des première et deuxième parties de la reprise de la session de la Cinquième Commission, et des progrès tangibles ont pu être accomplis. En comparaison de 2009 (81 %), l'indicateur pertinent a atteint 84 % en 2010. Des 43 documents au total qui avaient été programmés, 36 ont été reçus à temps et 33 ont paru au moins six semaines avant la session. Pour accroître encore plus la proportion des documents établis en vue de la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission qui auront été publiés dans les délais, il faudra pour l'essentiel qu'une plus grande proportion des rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires soient présentés à temps, ce qui a été compliqué par l'intervalle extrêmement réduit entre la fin de la session d'hiver du Comité consultatif et le début de la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission.

38. Si les documents ne sont pas présentés plus ponctuellement, c'est aussi, entre autres, parce que le Secrétariat n'a pas prise sur la rédaction d'un grand nombre d'entre eux. À New York, les documents présentés directement par les États

Membres ont représenté au cours des six premiers mois de 2010 8 % de la documentation programmée. En outre, 7 % des documents sont des rapports du Secrétaire général qui constituent en fait une compilation de communications d'États Membres. L'un des exemples les plus récents à cet égard est la présentation de la documentation destinée à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010. Alors même qu'un programme avait été adopté avec l'approbation du Bureau en ce qui concerne les communications des États parties, 10 documents seulement sur 40 ont été présentés ponctuellement. En outre, les États parties ont présenté 45 documents non programmés après le début de la Conférence des Parties. Une présentation aussi tardive des documents ne peut que perturber le traitement méthodique de la documentation.

39. Au paragraphe 11 de la section IV de sa résolution 63/248, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'élaborer des mécanismes visant à responsabiliser les chefs des départements qui présentent tardivement leurs documents. Ces mécanismes comprennent actuellement une note de couverture du Secrétaire général accompagnant le rapport annuel sur la documentation, l'incorporation d'un indicateur concernant la présentation ponctuelle de la documentation aux engagements que doivent prendre individuellement tous les secrétaires généraux adjoints envers le Secrétaire général et les lettres qui sont adressées au Département qui ne réussissent pas à présenter dans les délais 90 % de leur documentation. Dans la note de couverture en date du 19 février 2010 qu'il a adressée aux chefs des différents départements, fonds et programmes, le Secrétaire général a donné pour instructions aux départements et bureaux qui n'ont pas présenté dans les délais 90 % de leur documentation d'entreprendre immédiatement des efforts énergiques pour atteindre l'objectif de 90 % et les a instamment invités à analyser soigneusement la tenue des délais de présentation des documents en 2009 ainsi qu'au cours des trois années précédentes et à adopter les mesures correctives appropriées en cas de besoin. Entre autres mesures de nature à améliorer la ponctualité avec laquelle sont soumis les documents, le Secrétaire général a demandé aux départements auteurs qui ne l'ont pas encore fait de formuler des calendriers internes qui pourraient faciliter la préparation et l'approbation des documents, y compris les contributions aux rapports rédigés par d'autres départements, et de veiller à ce que ces calendriers soient suivis par tous les intéressés.

40. **L'Assemblée générale voudra peut-être à ce propos exhorter à nouveau les États Membres et les organes intergouvernementaux à faire en sorte que leurs documents soient présentés à temps.**

41. La documentation programmée représente actuellement 50 % environ du total de la documentation traitée par le Département à New York, et les documents de session, documents imprévus, rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et communications d'États Membres constituent les 50 % restants. Il ressort d'une analyse menée récemment par le Département en coopération avec le Département des affaires politiques qu'un nombre considérable de rapports au Conseil de sécurité, ayant un caractère récurrent, pourraient être programmés. Aussi a-t-il été lancé en mai 2010 un projet pilote de programmation des rapports devant être soumis à l'examen du Conseil de sécurité, ce qui permettra au Département de planifier sa capacité de manière plus prévisible.

42. L'Office des Nations Unies à Genève et l'Office des Nations Unies à Nairobi ont commencé pendant la période considérée à appliquer des systèmes de programmation (ce que faisaient déjà le Siège et l'Office des Nations Unies à Vienne). Les centres de conférence se sont également attachés à partager une plus large part de leur charge de travail. En 2009, par exemple, pour alléger la charge représentée pour la Division de la gestion des conférences de Genève par le traitement des documents du Conseil des droits de l'homme, il a été décidé que 5 millions de mots de comptes rendus analytiques en attente de traduction à l'Office des Nations Unies à Genève seraient traités à New York, essentiellement par des traducteurs contractuels. Entre autres exemples de la collaboration entre l'Office des Nations Unies à Genève et New York, l'on peut également citer le traitement de documents aussi longs et aussi importants que le rapport de la Mission d'établissement des faits des Nations Unies concernant le conflit à Gaza (A/HRC/12/48) et le rapport de la Commission d'enquête pour la Guinée (S/2009/693). Au cours de la prochaine phase de la mise en œuvre de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, le Département s'efforcera de promouvoir un partage plus systématique de la charge de travail entre les différents centres de conférence en encourageant une mise en commun de l'information sur la charge de travail prévue et les capacités disponibles, ainsi qu'à améliorer l'efficacité de cette gestion intégrée en élaborant une stratégie commune et des procédures standard et en systématisant le partage de la charge de travail lorsque les circonstances et les avantages de cette pratique le justifient.

43. Dans ce contexte, et comme suite aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne (A/64/166), le Département a entrepris d'élaborer une stratégie globale de gestion intégrée de la documentation prévoyant notamment l'introduction d'une plate-forme informatique commune, l'établissement d'un système dynamique de programmation des documents à l'échelle mondiale et un partage systématique de la charge de travail. Ainsi, il a été décidé ce qui suit :

a) Tous les centres de conférence appliqueront pleinement, sans exception, un système de gestion dynamique de la documentation;

b) Les éléments fondamentaux devant constituer les normes communes en matière de gestion dynamique de la documentation à l'échelle mondiale seront définis et il sera élaboré un cadre opérationnel visant à faciliter la programmation des documents, la planification de la capacité de traitement et le partage de la charge de travail à l'échelle mondiale afin de réaliser les objectifs d'une gestion intégrée à l'échelle mondiale et d'exploiter au mieux son potentiel;

c) L'on continuera de renforcer, dans le cadre du système intégré de gestion des conférences, le projet 1 (entrepôt mondial de données) afin de poser des bases solides pour le système de gestion intégrée à l'échelle mondiale, ainsi que le projet 3 relatif à la gestion de la documentation à l'échelle mondiale.

44. L'on trouvera à l'annexe VIII les informations demandées par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport sur l'audit des services de conférence mis à la disposition du Conseil des droits de l'homme en 2009 (A/64/511) au sujet des directives existantes touchant les limites fixées, en nombre de mots et de pages, pour la longueur des documents.

45. **L'Assemblée générale voudra peut-être confirmer que la longueur des documents devra désormais être mesurée par le nombre de mots plutôt que par le nombre de pages.**

46. **L'Assemblée générale voudra peut-être aussi approuver la proposition figurant à l'annexe III de la note du Secrétaire général relative au contrôle et à la limitation de la documentation (A/58/CRP.7) (voir l'annexe VIII).**

47. **L'Assemblée générale voudra peut-être en outre approuver la limite de 10 700 mots fixée pour les rapports d'organes intergouvernementaux, étant entendu que des dérogations à cette limite seront accordées au cas par cas de manière à n'affecter ni la qualité de la présentation ni le contenu des rapports.**

B. Impression interne de la documentation parlementaire

48. Comme recommandé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/61/499), il a été fourni à l'annexe IX des informations qui donnent un bref aperçu de la capacité d'impression interne des documents parlementaires de la Section des services de publication du Siège et de Genève. S'agissant des deux autres centres de conférence, il y a lieu de noter que l'Office des Nations Unies à Vienne n'a pas de service interne d'impression et qu'à l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'impression des documents parlementaires ne représente qu'une infime partie de la production totale : sur près de 81 millions de pages imprimées à Nairobi en 2009, 2,2 millions de pages seulement étaient des documents parlementaires, soit 2,7 % du total. Les informations demandées par l'Assemblée générale au paragraphe 68 de sa résolution 64/243 concernant la réalisation d'une étude d'ensemble des services d'impression ainsi que des services de publication et de traduction seront communiquées à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

V. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

A. Transition démographique dans les services linguistiques

49. Le taux global de vacance de postes pour les quatre centres de conférence est de 14 % pour les interprètes et de 13 % pour les traducteurs. Pendant la période 2010-2016, il faudra remplacer 43 % des interprètes et 40 % des traducteurs. En chiffres absolus, cela signifie qu'il faudra que les concours produisent pendant la période en question 119 nouvelles recrues pour les services d'interprétation et 217 pour les services de traduction. Particulièrement touchées seront la cabine anglaise (53 %), suivie de près par les cabines française (49 %), arabe et russe (44 %), seule la cabine chinoise étant relativement épargnée avec un taux de renouvellement d'environ 30 %. Les taux de rotation du personnel demeureront élevés dans tous les services de traduction, le moindre étant de 31 % pour les traducteurs arabes et le plus élevé de 47 % pour les traducteurs anglais. Pour replacer cette transition démographique dans une perspective plus large, cela signifie qu'au niveau de l'ensemble du Secrétariat, 1 720 fonctionnaires atteindront l'âge du départ obligatoire à la retraite pendant la période 2009-2013, soit 13 % du nombre total de fonctionnaires titulaires d'un engagement à durée déterminée, permanent ou continu (voir A/64/352). Au cours des quatre ans et demi à venir,

382 fonctionnaires en moyenne prendront chaque année leur retraite. Les incidences de cette situation sont encore plus sérieuses dans le cas du personnel linguistique, d'autant que les traducteurs et interprètes devant remplacer les partants ne pourront être recrutés que par concours, processus à la fois long et complexe.

50. Le programme de planification dynamique de la transition démographique élaboré par le Département comprend essentiellement deux volets :

a) *Programme d'ouverture aux universités*. Ce programme a essentiellement pour but de faire mieux connaître les carrières linguistiques qui existent à l'ONU ainsi que les qualifications spécifiques qu'exige un travail dans les services linguistiques de l'Organisation dans l'espoir de voir grandir le vivier mondial d'interprètes et de traducteurs de conférence qualifiés. Il a un triple but : 1) rehausser la visibilité des possibilités de carrière dans les services linguistiques de l'Organisation des Nations Unies; 2) aider les candidats à mieux se préparer aux concours de recrutement de personnel linguistique de l'Organisation; et 3) étudier d'autres possibilités de coopération entre les organisations internationales et les établissements d'enseignement, par exemple en offrant aux linguistes qui travaillaient déjà dans une organisation internationale la possibilité de suivre une formation à l'extérieur. Quatorze mémorandums d'accord ont déjà été signés avec des universités renommées et 28 coopèrent actuellement avec le Département à la préparation de candidats. Trois autres mémorandums d'accord doivent être signés en 2010 avec des universités de l'Égypte, du Liban et de la République arabe syrienne[1];

b) *Rationalisation des concours de recrutement du personnel linguistique*. Dans son précédent rapport à l'Assemblée générale concernant le plan des conférences (A/64/136), le Secrétaire général a évoqué la possibilité de modifier la façon dont les concours sont administrés afin de mettre à profit les nouvelles technologies et méthodes. Il était envisagé de constituer un groupe d'experts chargé d'évaluer les ressources supplémentaires et l'investissement que nécessiteraient ces changements ainsi que les gains de temps et les économies qui pourraient en résulter, et d'identifier les mesures qui seraient de nature à améliorer les tests et les concours, par exemple en adoptant de nouvelles méthodes, en organisant des tests ad hoc et des programmes de stage et en explorant les autres possibilités d'identifier des linguistes qualifiés. Une telle initiative offrirait également la possibilité d'harmoniser les procédures applicables aux différents types de concours qu'utilise l'Organisation pour recruter du personnel, à savoir les concours nationaux de recrutement, les concours pour la promotion à la catégorie des administrateurs organisés à l'intention des fonctionnaires des autres catégories et les concours de recrutement du personnel linguistique, ainsi que d'étudier la possibilité de mettre en place des procédures communes d'examen et de préqualification pour les trois types de concours, ce qui permettrait de réaliser des économies d'échelle et ainsi de réduire les coûts. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de la gestion des ressources humaines collaborent de plus en plus étroitement dans ce domaine et évaluent ensemble les recommandations du consultant qui a été chargé de suggérer des solutions spécifiques.

[1] La liste des établissements d'enseignement qui ont signé avec l'ONU des mémorandums d'accord concernant la préparation des candidats aux concours de recrutement de personnel linguistique peut être consultée sur demande.

B. Traduction contractuelle et contrôle de la qualité

51. L'une des stratégies suivies par le Département pour améliorer l'efficience et l'efficacité consiste à avoir davantage recours à la traduction contractuelle. Les efforts déployés par tous les centres de conférence, individuellement et de concert, pour résoudre les problèmes spécifiques inhérents à ce type de traduction sont exposés ci-dessous.

52. En 2008-2009, les documents traduits à l'extérieur ont représenté au Siège 22 % de la charge de travail et, en 2010, 27 % des documents ont déjà été confiés à la traduction contractuelle. Au Siège, les responsables du contrôle de la qualité des services de traduction sont les réviseurs hors classe de classe P-5. Les contrôles de qualité n'ont pas été aussi nombreux qu'on l'aurait souhaité, mais il a été mis en place un système de vérification plus systématique de la qualité des traductions contractuelles, ce qui en a nettement amélioré la qualité.

53. Les traductions faites à l'extérieur qui ont été jugées mauvaises pendant la période considérée ont été très peu nombreuses et provenaient d'une agence à laquelle il avait été demandé de traduire un grand nombre de documents mais qui les avait confiés à des traducteurs ne faisant pas partie du groupe habituel de traducteurs qualifiés ou ne dominant pas suffisamment le sujet. Lorsque des traductions sont considérées comme n'étant pas satisfaisantes, les responsables du contrôle de la qualité se mettent en rapport avec les traducteurs pour leur faire part de leurs commentaires et leur donner des conseils sur des points précis.

54. Jusqu'à présent, l'Office des Nations Unies à Vienne n'a pas eu les capacités requises pour surveiller et contrôler la qualité de documents traduits à l'extérieur, qui représentent une proportion importante du total. La proposition – neutre sur le plan des coûts et peut-être même de nature à entraîner des économies – tendant à reclasser P-5 un poste de traducteur hors classe des sections arabe, chinoise, espagnole, française et russe de traduction a été appuyée par l'Assemblée générale. L'augmentation des dépenses de personnel devrait être compensée par les économies découlant d'une augmentation du nombre de pages traduites à l'extérieur. L'effet de ces reclassements ne se fera sentir que pendant la deuxième moitié de l'exercice biennal, lorsque les postes en question auront été pourvus.

55. Les premiers résultats enregistrés par l'Office des Nations Unies à Vienne en 2009 et 2010 confirment le bien-fondé de l'idée consistant à externaliser une proportion accrue de la traduction en prévoyant simultanément un rigoureux contrôle interne de la qualité. La proportion des documents traduits à l'extérieur est passée de 27 % du total en 2009 à 30 % au 30 juin 2010. À Vienne, le contrôle de la qualité fait partie intégrante du système de traitement électronique de la documentation, qui comprend notamment un module de gestion de la traduction contractuelle. L'Office des Nations Unies à Vienne s'emploiera à perfectionner les méthodes de contrôle de la qualité à la lumière de l'expérience acquise et renforcera la capacité des unités de traitement de texte pour que les textes traduits de l'extérieur soient vérifiés et corrigés de plus près.

56. À Genève, de plus en plus de documents sont traduits à l'extérieur avant d'être soumis à un contrôle interne de qualité. Les textes confiés à des traducteurs contractuels ont représenté en 2008-2009 24 % du total des documents à traduire. Les sections de traduction sont conscientes de la nécessité de respecter les délais fixés et de contrôler la qualité des documents qui leur sont soumis pour vérification

dans un délai de sept jours ouvrables, et tel a été le cas de 80 % des documents dont elles ont été appelées à vérifier la qualité. Cela a facilité la programmation des documents devant être traduits à l'extérieur, lesquels ont ainsi pu être publiés dans les délais. Pendant la période considérée, les textes ayant fait l'objet d'un contrôle de la qualité ont représenté plus de 5 millions de mots.

57. À l'Office des Nations Unies à Genève, tout le personnel linguistique aussi bien interne que de l'extérieur (traducteurs, éditeurs, etc.) ont accès à distance aux documents de référence. Le service de l'informatique a établi des sites Web, des sites de transfert de fichiers (FTP) et des comptes Citrix pour que les traducteurs contractuels puissent avoir accès aux ressources internes, et il s'emploie continuellement à élargir la gamme des services internes auxquels peuvent avoir accès les traducteurs de l'extérieur. Les traducteurs contractuels ont également accès aux services d'appui terminologique.

58. À l'Office des Nations Unies à Nairobi, les documents traités en interne sont habituellement traduits et autorévisés par des traducteurs/réviseurs expérimentés de classe P-4. Cependant, 40 % environ du travail de traduction est actuellement confié à l'extérieur, et un contrôle de qualité s'impose.

59. Comme recommandé par le Comité des conférences dans son précédent rapport à l'Assemblée générale (A/64/32), seul un personnel suffisant de classe appropriée peut garantir un service de qualité. En fait, il faudrait pour cela que l'Office des Nations Unies à Nairobi dispose en matière d'assurance qualité et de contrôle de la qualité, sous forme de postes P-5, de plus de moyens que ceux qui existent actuellement (voir également le paragraphe 74 ci-dessous).

60. L'expérience qui a été acquise jusqu'à présent, qui vaut à des degrés divers pour les différents centres de conférence, peut être résumée comme suit :

a) Le contrôle de la qualité doit être assuré par des réviseurs hors classe de classe P-5. Il faut pour cela prévoir l'équivalent, en temps, d'au moins un poste P-5 par langue;

b) Un contrôle de la qualité avant publication exige plus de ressources et est soumis à des délais plus rigoureux qu'une vérification de la qualité après la publication du texte;

c) L'on peut, au moyen d'une première vérification de la qualité du travail (sondage correspondant à 10 % environ du travail fait à l'extérieur), déterminer dans quelle mesure le travail appelle une révision ou un « nettoyage » plus approfondi;

d) De 20 à 40 % des traductions faites à l'extérieur exigeaient une révision plus approfondie que ne le donnerait à penser un sondage de 10 % seulement du travail;

e) Lorsque la qualité des textes est contrôlée avant leur publication, les unités de traitement de texte ont un rôle beaucoup plus complexe et plus important à jouer qu'on ne le pensait dans un premier temps;

f) Le contrôle interne de la qualité des publications représente un problème particulier en raison de leur complexité et de leur volume;

g) Un suivi et des contacts plus étroits entre le responsable du contrôle de la qualité et les traducteurs de l'extérieur créent de bons rapports de travail qui encouragent les traducteurs à demander de l'aide en cas de besoin, ce qui, à son

tour, contribue à éviter les difficultés et les erreurs avant que les intéressés ne rendent leurs traductions;

h) Si les services de traduction et le Groupe de la traduction contractuelle coordonnent davantage leur travail, le responsable du contrôle de la qualité peut intervenir plus directement dans la répartition des documents à traduire et veiller à ce que ceux-ci soient confiés à l'agence ou au traducteur le mieux approprié, ce qui contribue déjà à améliorer la qualité des traductions dans leur ensemble;

i) Les responsables du contrôle de la qualité peuvent, par leurs observations et leurs conseils sur des points précis, beaucoup améliorer la qualité des traductions;

j) La qualité est garantie lorsque les documents sont traduits par des traducteurs ayant été dûment formés à l'ONU, tandis que des problèmes ont tendance à se poser lorsque les documents sont traduits par des personnes qui n'ont jamais travaillé dans des services de traduction ou par des agences qui ne contrôlent pas directement la répartition du travail et qui ne communiquent pas directement avec les traducteurs. Une intervention du responsable du contrôle de la qualité auprès du prestataire de services est alors essentielle pour remédier à la situation.

C. Incidence du recrutement d'interprètes indépendants sur la qualité des services d'interprétation

61. En ce qui concerne l'incidence sur le recrutement d'interprètes indépendants sur la qualité des services d'interprétation, question visée au paragraphe 11 de la section V de la résolution 64/230 de l'Assemblée générale, l'on peut dire que la qualité des interprètes indépendants (lesquels sont généralement soumis à des tests préalables et dont le travail est continuellement suivi pendant leurs services à l'Organisation) a généralement été satisfaisante. Les difficultés que suscite le recours à des interprètes indépendants résident ailleurs : disponibilité à bref délai (surtout pour certaines combinaisons de langues), très forte concurrence entre les organisations internationales qui se disputent les services d'un nombre limité d'interprètes et faible compétitivité des conditions d'emploi offertes par l'ONU pour un recrutement temporaire par rapport aux autres organisations qui recrutent des interprètes indépendants. De ce fait, il n'est fréquemment pas possible de recruter à bref délai des interprètes indépendants pour fournir à un coût raisonnable pour l'Organisation des services de qualité comparable à ceux du personnel linguistique permanent. En Afrique, l'Office des Nations Unies à Nairobi se heurte à des difficultés supplémentaires du fait que le nombre d'interprètes qualifiés, surtout connaissant le russe et le chinois, est très réduit.

D. Incidences financières et administratives d'un relèvement de l'âge du départ obligatoire à la retraite pour le personnel linguistique (interprètes, traducteurs/rédacteurs de comptes rendus analytiques, éditeurs, rédacteurs de procès-verbaux et correcteurs d'épreuve/préparateurs de copie) ou d'une suspension de l'application de cette règle

62. L'âge du départ obligatoire à la retraire à l'Organisation des Nations Unies est fixé par l'article 9.2 du Statut du personnel, qui dispose que « les fonctionnaires ne

sont pas maintenus en fonctions au-delà de l'âge de 60 ans ou, s'ils ont été engagés le 1er janvier 1990 ou après cette date, au-delà de l'âge de 62 ans. Dans des cas exceptionnels le/la Secrétaire général(e) peut reculer cette limite dans l'intérêt de l'Organisation ».

63. Les postes linguistiques sont les postes de la catégorie des administrateurs, jusqu'à la classe P-5, dans les quatre centres de conférence. Les fonctionnaires recrutés pour pourvoir de tels postes sont considérés comme faisant partie du « personnel linguistique », qui est soumis aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2000/1. Le recrutement pour ces postes se fait exclusivement sur concours et les candidats doivent posséder des compétences linguistiques spéciales.

64. Les retraités des services linguistiques des Nations Unies qui perçoivent une pension de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies peuvent, conformément aux dispositions de la résolution 57/305 de l'Assemblée générale, être recrutés pour 125 « jours de travail effectif » par année civile.

65. Lors des débats qui ont eu lieu à ce sujet ces dernières années au sein du Comité des conférences et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a fait valoir qu'une application modulée de la règle du départ obligatoire à la retraite dans le cas du personnel linguistique faciliterait la transition démographique en cours. Par exemple, en accordant au personnel linguistique la possibilité de travailler jusqu'à 62 ou 65 ans, le Département pourrait parvenir à un accord avec les fonctionnaires intéressés pour échelonner les départs à la retraite sur une période plus longue, plutôt que de devoir faire face à l'exode de personnel illustré dans le tableau ci-après.

	2010	*2011*	*2012*	*2013*	*2014*	*2015*
New York	19	21	17	20	22	17
Genève	10	17	8	12	14	8
Vienne	2	1	4	1	3	9
Nairobi	–	1	2	–	2	2
Total	**31**	**40**	**31**	**33**	**41**	**36**

66. Les concours de recrutement de personnel linguistique, que devront passer tous les candidats appelés à remplacer les partants, sont organisés par le Bureau de la gestion des ressources humaines. Au cours des dernières années, et en dépit des efforts considérables réalisés en termes de temps et de moyens, les résultats ont été plutôt décevants. Le processus est à la fois long et coûteux : l'établissement d'une liste dure 7 à 18 mois, et le recrutement prend encore 6 à 12 mois. Le Corps commun d'inspection a calculé que l'organisation des concours nationaux de recrutement coûte entre 435 et 1 273 dollars par candidat (voir A/62/707, annexe III). En supposant que l'on puisse établir une comparaison, le coût par candidat dans le cas des concours de recrutement du personnel linguistique serait compris entre 720 et 4 854 dollars. Au cours de la période 2008-2009, par exemple, le nombre de candidats a été le plus faible pour le concours de correcteurs d'épreuves russes (19), proche de la valeur médiane pour les traducteurs arabes (209), dans le tiers

supérieur pour les traducteurs et rédacteurs de procès-verbaux chinois (373), et le plus élevé pour le concours de traducteurs espagnols (545). Bien que le nombre de candidats reçus soit plus élevé que dans le cas des concours nationaux, il reste insuffisant pour répondre aux besoins. Entre 2005 et 2009, 55 concours de recrutement de personnel linguistique ont été organisés, 38 231 actes de candidatures ont été reçus, 21 830 candidats (soit 57 %) ont été convoqués aux examens écrits dont 1 526 (soit 7 %) ont été inscrits sur les fichiers. Ces chiffres globaux cachent cependant de profondes différences. En 2009, seuls cinq candidats ont passé avec succès le concours de recrutement d'interprètes et cinq également le concours de correcteurs d'épreuve russes. En 2008, les lauréats du concours de recrutement d'interprètes anglais et français ont été au nombre de trois et deux seulement, respectivement. En raison d'un manque de moyens, le Bureau de la gestion des ressources humaines n'a pas pu programmer et organiser le grand nombre de concours qui seraient nécessaires pour conserver sur les fichiers un nombre suffisant de lauréats pouvant être recrutés (jusqu'à 18 par an).

67. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences discute actuellement avec le Bureau des ressources humaines de la possibilité de remanier l'ensemble du système de concours afin d'en réduire le coût par candidat reçu, d'utiliser des méthodes plus modernes d'administration du concours et d'évaluation des résultats et d'accélérer ainsi le processus. Les résultats de ces réformes ne porteront leurs fruits qu'après un certain temps, et tel sera aussi le cas de la politique d'ouverture du Département dont il est question dans la section V ci-dessus.

68. La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a confirmé que la proposition tendant à relever l'âge du départ obligatoire à la retraite dans le cas du personnel linguistique n'aurait aucun impact défavorable, bien au contraire, dans la mesure où les fonctionnaires continueraient de cotiser à la Caisse plus longtemps avant de toucher une pension.

69. **L'Assemblée générale voudra peut-être envisager d'approuver la proposition du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de relever l'âge du départ obligatoire à la retraite ou de suspendre l'application de cette règle dans le cas du personnel linguistique.**

E. Problèmes spécifiques rencontrés par l'Office des Nations Unies à Nairobi

70. La rénovation des salles de conférence s'est traduite par une augmentation significative (40 %) du nombre de réunions tenues, ce qui a sollicité au maximum les ressources en personnel. Il est proposé de recruter du personnel supplémentaire (dont les services seraient financés au moyen de ressources extrabudgétaires) pour faire face à la charge de travail accrue. Les derniers aménagements du centre de conférence devraient être achevés en janvier 2011.

71. Le taux élevé de vacance de postes à l'Office des Nations Unies à Nairobi était demeuré inchangé à la fin de 2009.

72. Pour remédier à cette situation, il importe manifestement d'améliorer d'urgence la capacité de l'Office des Nations Unies à Nairobi d'attirer et de retenir des interprètes et des traducteurs de haute qualité. Il est proposé, sur la base du

principe d'une classe égale pour un travail égal, outre que le Comité des conférences a reconnu que des services de qualité ne peuvent être fournis que par des effectifs suffisants à la classe appropriée, que six postes d'interprète et six postes de réviseur soient reclassés de P-4 à P-5.

73. Indépendamment des raisons indiquées ci-dessus, il ne faut pas perdre de vue qu'à l'Office des Nations Unies à Nairobi, les documents traités en interne sont habituellement traduits et autorévisés par des traducteurs/réviseurs expérimentés de classe P-4. À l'heure actuelle, cependant, environ 40 % des textes sont traduits à l'extérieur, et un contrôle approprié de la qualité des traductions doit être assuré.

74. Pour pouvoir fournir aux États Membres les services de haute qualité qu'ils sont en droit d'attendre, l'Office des Nations Unies à Nairobi a besoin, sous forme de postes de classe P-5, de moyens plus solides en matière d'assurance qualité et de contrôle de la qualité que ceux dont il dispose actuellement. Le contrôle de la qualité devrait être assuré par des réviseurs hors classe de classe P-5.

75. **L'Assemblée générale voudra peut-être approuver la proposition tendant à reclasser de P-4 à P-5 six postes d'interprète et six postes de réviseur.**

Annexe I

Organes ayant demandé à se réunir pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale

A. Comité des relations avec le pays hôte

Lettre du Secrétaire du Comité en date du 9 juin 2010

Comme les années précédentes, j'ai l'honneur de demander par la présente que le Comité des relations avec le pays hôte soit autorisé à se réunir au Siège durant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Cette demande se fonde sur le mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 2819 (XXVI), qui autorise le Comité à se réunir périodiquement pendant l'année ou lorsque le besoin s'en fait sentir. Depuis sa création en 1971, le Comité s'est toujours réuni durant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale afin, notamment, d'examiner les difficultés rencontrées par des délégations d'États Membres et de mettre la dernière main au rapport annuel qu'il doit présenter à l'Assemblée.

Dans sa résolution 64/120, l'Assemblée générale a affirmé que le Comité des relations avec le pays hôte devait être en mesure de s'acquitter de son mandat et de se réunir avec un préavis très court pour examiner d'urgence les questions importantes soulevées par les relations entre l'Organisation des Nations Unies et le pays hôte, et elle a prié à cet égard le Secrétariat et le Comité des conférences d'accorder la priorité aux demandes de services de conférence que le Comité leur présente pour siéger en même temps que l'Assemblée et ses grandes commissions, sans préjudice des besoins de celles-ci et en fonction des moyens disponibles. Elle a également prié le Comité de poursuivre ses travaux ainsi que le prévoit la résolution 2819 (XXVI) et de lui en rendre compte à sa soixante-cinquième session.

Compte tenu de la nature des travaux du Comité et des besoins effectifs des années antérieures, il n'y aurait lieu de réserver des salles et des services de conférence que pour deux ou trois séances.

B. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Lettre du Président du Comité en date du 10 juin 2010

Comme vous le savez, l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/16, a de nouveau prié le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de continuer à suivre l'évolution de la situation concernant la question de Palestine et d'en rendre compte, en formulant des suggestions, à elle-même, au Conseil de sécurité ou au Secrétaire général, selon qu'il conviendra. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à fournir au Comité tous les moyens dont il a besoin pour s'acquitter de ses tâches.

N'ayant aucune prise sur les événements qui l'intéressent, le Comité peut être appelé à se réunir n'importe quand dans l'année, si la situation l'exige. Il estime

qu'à en juger par le passé, il pourrait être amené à se réunir environ trois fois au cours de la session de l'Assemblée générale, sans compter la réunion solennelle qui doit être organisée pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, prévue chaque année au calendrier des conférences et réunions.

En ce qui concerne la documentation destinée à l'Assemblée générale, le Comité présente son rapport annuel (Supplément n° 35) au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine ». Il adopte généralement ce rapport au début du mois d'octobre, après quoi le rapport est soumis aux services de traitement.

Je demande donc que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soit autorisé à se réunir pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, selon les besoins, pour pouvoir s'acquitter de l'important mandat que celle-ci lui a confié.

C. Commission du désarmement

Mémorandum du Secrétaire de la Commission du désarmement en date du 1er juin 2010

Nous vous serions fort obligés de bien vouloir demander au Comité des conférences d'approuver, par dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, la tenue d'une session d'organisation de la Commission du désarmement en novembre 2010, pour le cas où celle-ci aurait besoin de se réunir comme elle a coutume de le faire en pareille période.

La tenue de la session d'organisation de la Commission au cours de la session de l'Assemblée générale se justifie tant par des raisons pratiques d'ordre politique que par des raisons tenant aux participants. En effet, la Première Commission et la Commission du désarmement s'occupent toutes deux de questions touchant le désarmement, et les États Membres participants sont représentés par les mêmes délégations, dont près de la moitié viennent de la Conférence du désarmement qui a son siège à Genève.

La participation des ambassadeurs spécialistes des questions de désarmement aux travaux de la Première Commission offre une occasion exceptionnelle d'examiner et de résoudre non seulement les questions d'organisation, mais aussi les questions de fond.

D. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

Mémorandum du Secrétaire du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit en date du 2 juin 2010

Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a été créé par l'Assemblée générale par sa résolution 60/248 en tant qu'organe subsidiaire chargé d'aider l'Assemblée à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle.

Aux termes de son mandat (voir l'annexe à la résolution 61/275 de l'Assemblée générale), le Comité est autorisé à se réunir au maximum quatre fois par an à des dates qui sont fonction des activités de l'Organisation et de l'Assemblée et compte tenu des résolutions de l'Assemblée relatives au plan des conférences.

En 2010, le Comité s'est déjà réuni à deux reprises. Pour mener à bien son programme de travail pour l'année et pouvoir donner opportunément des avis à l'Assemblée générale, le Comité envisage de tenir cette année deux autres sessions : une du 21 au 23 juillet 2010 et l'autre, qui sera la dernière session de l'année, du 30 novembre au 2 décembre 2010.

À sa session de décembre, le Comité envisage d'examiner, entre autres, le programme de travail du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour l'année 2011. Or, ce programme de travail ne pourra être communiqué au Comité avant décembre 2010. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit est tenu d'examiner le programme de travail du Bureau des services de contrôle interne compte tenu des programmes de travail des autres organes de contrôle (Comité des commissaires aux comptes et Corps commun d'inspection). En outre, le Comité examinera le projet de budget élaboré par le BSCI dans le contexte du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2011-2012 à la lumière du programme de travail pour 2010 et formulera des observations à l'intention du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avant l'examen par celui-ci du projet de budget du BSCI.

Dans ce contexte, je demande qu'il soit accordé une dérogation au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour qu'il puisse tenir sa dernière session du 30 novembre au 2 décembre 2010, conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale. Cette dérogation permettrait au Comité de mener à bien son programme de travail pour 2010.

E. Cour pénale internationale : Assemblée des États parties au Statut de Rome

Lettre du Président de l'Assemblée des États parties en date du 17 décembre 2009

J'ai l'honneur de me référer à la décision qu'a prise l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, dans sa résolution ICC-ASP/8/Res.3, en date du 26 novembre 2009, de tenir sa neuvième session à New York pendant une période de cinq jours ouvrables, dès que possible en décembre 2010.

Suite à cette décision, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences m'a informé que, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies, la période du 6 au 10 décembre 2010 inclusivement avait été réservée pour la neuvième session de l'Assemblée des États parties.

Compte tenu de l'accord de 2004 régissant les relations entre la Cour pénale internationale et l'Organisation des Nations Unies, je souhaiterais vivement qu'une dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale soit accordée, si besoin est, pour permettre à l'Assemblée des États parties de se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je me tiens prêt à discuter de cette question plus avant si besoin est, le cas échéant par téléphone, pour pouvoir mener à bien opportunément les préparatifs de la session.

F. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Mémorandum du Secrétaire du Groupe de travail en date du 24 juin 2010

Au paragraphe 5 de sa résolution 64/89, relatif au Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir au Groupe de travail les services et le concours dont il a besoin pour l'accomplissement de sa tâche, qui est d'aider à assurer la sécurité financière de l'Office.

Pour s'acquitter de son mandat, le Groupe de travail doit disposer des dernières données disponibles concernant le budget de l'Office, c'est-à-dire d'informations à jour sur le budget de l'exercice en cours et d'indications précises sur les ressources requises et les contributions prévues pour l'exercice à venir. En raison de ses procédures budgétaires, l'Office n'est pas à même de fournir au Groupe de travail les informations dont il a besoin avant septembre 2010, et le Groupe de travail ne peut pas établir le rapport qu'il doit soumettre à l'Assemblée à sa soixante-cinquième session sans cette importante information.

Cela étant, je vous serais vivement reconnaissant de bien vouloir porter à l'attention du Comité des conférences la demande tendant à ce que le Groupe de travail soit autorisé à se réunir pendant la première semaine de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Annexe II

Incidences sur les services de conférence des propositions tendant à modifier le calendrier des conférences et des réunions de 2011 pour résoudre le problème concernant la parution dans les délais des documents de la Cinquième Commission

Option 1 : Ajouter une ou deux semaines à la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission, en avril, avant la date habituelle d'ouverture de la session, la première semaine de mai, sans modifier la programmation actuelle de la session du Comité du programme et de la coordination[a]

Programme actuel des réunions	*Propositions formulées*[a]	*Impact sur le programme des réunions avec services d'interprétation*	*Impact sur la disponibilité de la documentation*
Cinquième Commission Première partie de la reprise de la session 7 mars-1er avril 2011 (quatre semaines) Deuxième partie de la reprise de la session 2-27 mai 2011 (quatre semaines) **Comité du programme et de la coordination** 6 juin-1er juillet 2011 (quatre semaines) **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires** Session d'hiver 25 janvier-29 avril 2011 Session de printemps 17 mai-22 juillet 2011	a) **Ajouter une semaine** avant le début habituel de la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission : 25 avril-27 mai 2011 (cinq semaines) **Retirer une semaine** de la session ordinaire de la Cinquième Commission : 10 octobre-23 décembre 2011[b]	a) Pas d'impact prévu sur les ressources à moins que de nouvelles réunions doivent se tenir pendant la période, mais cela limitera la capacité du Département d'assurer le service d'autres réunions pendant cette période.	a) Le principal problème tient à la publication des rapports du CCQAB pour la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission : i) Cette option exigerait davantage d'efforts des départements auteurs des rapports sur le budget des opérations de maintien de la paix, lesquels devraient être présentés plus tôt qu'actuellement, c'est-à-dire de la mi-janvier à la fin février. D'une manière générale, il se peut que les documents soient publiés à une date plus proche qu'actuellement du début de la deuxième partie de la reprise de la session; ii) Le rapport sur le compte d'appui, qui est habituellement présenté le dernier, début mars, et qui est trop long, devrait être présenté plus tôt pour traitement en rationalisant le processus de préparation du budget de sorte qu'il puisse paraître à temps pour pouvoir être examiné par le CCQAB (faute de quoi non seulement l'examen du rapport par le CCQAB se trouverait retardé, mais l'examen par la Cinquième Commission de la question du rapport pertinent du CCQAB serait retardé aussi) et être publié avant le début de la reprise de la deuxième session. Comme la Cinquième Commission souhaite examiner ce

Programme actuel des réunions	*Propositions formulées*[a]	*Impact sur le programme des réunions avec services d'interprétation*	*Impact sur la disponibilité de la documentation*
			rapport d'ensemble au début de la session, cela risquerait d'affecter ses travaux;
Session d'automne 6 septembre-16 décembre 2011 **Conseil économique et social** 2011 à Genève 2012 à New York			iii) Le rapport du CCQAB sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui est toujours présenté à la fin de la session d'hiver du CCQAB et qui est très long, ne peut guère être traité et publié avant le début de la reprise de la deuxième session étant donné que les deux sessions ne sont séparées que par une fin de semaine. Comme la Cinquième Commission souhaite examiner ce rapport d'ensemble au début de la session, cela risquerait d'affecter ses travaux.
	b) **Ajouter deux semaines** avant le début habituel de la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission : 18 avril-27 mai 2011 (six semaines) **Retirer deux semaines** de la session ordinaire de la Cinquième Commission : 17 octobre-23 décembre 2011[b]	b) Pas d'impact prévu sur les ressources à moins que de nouvelles réunions doivent se tenir pendant la période, mais cela limitera sérieusement la capacité du Département d'assurer le service d'autres réunions pendant cette période.	b) Comme ci-dessus, mais bien pire. En particulier : i) Il se peut que le rapport sur le compte d'appui soit publié très peu avant, sinon immédiatement avant, le début de la reprise de la deuxième session, ce qui pourrait avoir un impact sérieux sur les travaux de la Commission; ii) Le rapport du CCQAB sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies devrait être publié pendant la reprise de la deuxième session de la Cinquième Commission, et probablement au milieu, étant donné le chevauchement entre les deux sessions. **Cette option repose sur l'hypothèse que la durée de la session d'hiver du CCQAB ne sera pas prolongée**, que ce soit avant ou après les dates actuellement prévues. Si la date d'ouverture de la session du CCQAB était avancée, cela susciterait des difficultés pour les

Programme actuel des réunions	*Propositions formulées*[a]	*Impact sur le programme des réunions avec services d'interprétation*	*Impact sur la disponibilité de la documentation*
			auteurs des rapports sur les opérations de maintien de la paix et toute prolongation de la session après la date prévue aurait un effet catastrophique sur la reprise de la deuxième session de la Cinquième Commission étant donné que nombre des rapports du Comité consultatif devraient être publiés pendant cette session.

[a] Voir A/64/32, par. 15.

[b] Les semaines ajoutées à la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission seraient resoustraites de sa session ordinaire; par conséquent, le début de sa session, en octobre, devrait être retardé d'une ou deux semaines.

Option 2 : Ajouter une ou deux semaines après la fin habituelle de la deuxième partie de la reprise de la Cinquième Commission, en juin, et retarder en conséquence d'une ou deux semaines le début de la session annuelle du Comité du programme et de la coordination[a]

Programme actuel des réunions	*Propositions formulées*[a]	*Impact sur le programme des réunions avec services d'interprétation*	*Impact sur la disponibilité de la documentation*
Cinquième Commission Première partie de la reprise de la session 7 mars-1er avril 2011 (quatre semaines) Deuxième partie de la reprise de la session 2-27 mai 2011 (quatre semaines) **Comité du programme et de la coordination** 6 juin-1er juillet 2011 (quatre semaines) **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**	a) **Ajouter une semaine** après la fin habituelle de la deuxième de la reprise de la session de la Cinquième Commission : 2 mai-3 juin 2011 (cinq semaines) **Retirer une semaine** de la session ordinaire de la Cinquième Commission : 10 octobre-23 décembre 2011[b] **Repousser d'une semaine** le début de la session annuelle du Comité du programme et de la coordination :	a) Pas d'impact prévu sur les ressources à moins que de nouvelles réunions doivent se tenir pendant la période, mais cela limitera la capacité du Département d'assurer le service d'autres réunions pendant cette période.	Le principal problème tient à l'effet boule de neige entre la deuxième partie de la reprise de la Cinquième Commission, le Comité du programme et de la coordination et le Conseil économique et social. a) À l'heure actuelle, il s'écoule deux semaines entre la fin de la session du Comité du programme et de la coordination et l'examen de son rapport par le Conseil économique et social. Retarder d'une semaine la session du Comité du programme et de la coordination ramènerait cet intervalle à une semaine (pendant laquelle le rapport devra être rédigé et soumis au Département pour publication). En pareil cas, le rapport du Comité du programme et de la coordination au Conseil économique et social ne serait pas disponible pendant la session de fond du Conseil.

Programme actuel des réunions	*Propositions formulées*[a]	*Impact sur le programme des réunions avec services d'interprétation*	*Impact sur la disponibilité de la documentation*
Session d'hiver 25 janvier-29 avril 2011 Session de printemps 17 mai-22 juillet 2011 Session d'automne 6 septembre-16 décembre 2011 **Conseil économique et social** 2011 à Genève 2012 à New York	13 juin-8 juillet 2011		
	b) **Ajouter deux semaines** après la fin habituelle de la deuxième de la reprise de la session de la Cinquième Commission : 2 mai-10 juin 2011 (six semaines) **Retirer deux semaines** de la session ordinaire de la Cinquième Commission : 17 octobre-23 décembre 2011[b] **Repousser de deux semaines** le début de la session annuelle du Comité du programme et de la coordination : 20 juin-15 juillet 2011	b) Pas d'impact prévu sur les ressources à moins que de nouvelles réunions doivent se tenir pendant la période, mais cela limitera la capacité du Département d'assurer le service d'autres réunions pendant cette période.	b) Repousser de deux semaines la session du Comité du programme et de la coordination ne laisserait pas de temps entre la fin de sa session et l'examen de son rapport par le Conseil économique et social. En pareil cas, le rapport du Comité du programme et de la coordination au Conseil économique et social ne serait pas disponible pendant la session de fond du Conseil.

Option 3 : Retarder d'une semaine le début de la première et de la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission[a]

Programme actuel des réunions	*Propositions formulées*[a]	*Impact sur le programme des réunions avec services d'interprétation*	*Impact sur la disponibilité de la documentation*
Cinquième Commission Première partie de la reprise de la session 7 mars-1er avril 2011 (quatre semaines) Deuxième partie de la reprise de la session 2-27 mai 2011 (quatre semaines) **Comité du programme et de la coordination** 6 juin-1er juillet 2011 (quatre semaines) **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires** Session d'hiver 25 janvier-29 avril 2011 Session de printemps 17 mai-22 juillet 2011 Session d'automne 6 septembre-16 décembre 2011 **Conseil économique et social** 2011 à Genève 2012 à New York	a) **Retarder d'une semaine** le début de la **première** partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission : 14 mars-8 avril 2011 b) **Retarder d'une semaine** le début de la **deuxième** partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission : 9 mai-3 juin 2011 Si la session du Comité du programme et de la coordination était repoussée d'une semaine par suite de la décision de repousser la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission, il faudra prévoir les limitations décrites dans le contexte de l'option 2 b).	a) Pas d'impact prévu sur les ressources à moins que de nouvelles réunions doivent se tenir pendant la période. b) Pas d'impact prévu sur les ressources à moins que de nouvelles réunions doivent se tenir pendant la période.	a) Aucun impact b) Cette option atténuerait l'urgence avec laquelle doit être traitée la documentation de la reprise de la session mais susciterait des difficultés pour les documents du Comité du programme et de la coordination et du Conseil économique et social. Aucune des options proposées n'aurait un impact quelconque sur la publication des comptes rendus analytiques.

Annexe III

Utilisation des services de conférence

A Nombre de séances programmées par un organe donné pour une session

B Nombre de séances additionnelles tenues durant la session

C Nombre de séances annulées pendant la session

D Nombre de séances effectivement tenues

E Nombre de cas où les services prévus ont pu être réaffectés à d'autres organes

F Temps perdu du fait que les séances ont commencé en retard ou ont été écourtées (heures et minutes arrondies aux cinq minutes les plus proches, par exemple : 5,25 = 5 heures et 25 minutes)

RS Ratio de séances, c'est-à-dire le pourcentage de séances effectivement tenues par rapport au nombre de séances réservé à un organe donné (rapport D/A en pourcentage)

IFP Indice de fiabilité de la planification, à savoir le nombre de séances programmées, diminué du nombre de séances additionnelles et de séances annulées, en pourcentage du nombre total de séances programmées (A moins B moins C en pourcentage de A)

TU Taux d'utilisation, soit le pourcentage des services de conférence mis à sa disposition que l'organe a utilisés effectivement. Le taux d'utilisation est calculé comme suit :

$$\frac{(A + B) - (C - E) - (F/3)}{(A + B)} = TU$$

Pour ce calcul, on convertit le nombre total d'heures et de minutes perdues du fait que les séances ont commencé plus tard ou fini plus tôt que prévu en l'équivalent de séances perdues en divisant le total par trois, puisque la durée normale d'une séance est de trois heures. Le nombre de cas où les services prévus ont été réaffectés à d'autres organes est soustrait du nombre de séances annulées. La différence entre les deux est ajoutée au nombre de séances perdues, et la somme est soustraite du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues. Le résultat est exprimé en pourcentage du total des séances prévues et des séances additionnelles tenues.

ICp Indice de conformité aux délais de publication : pourcentage de documents d'avant session publiés conformément à la règle des six semaines, et pourcentage de documents publiés au moins quatre semaines avant le début de la session

ID Indice de disponibilité : proportion des documents prévus pour une session publiés, pour chaque semaine précédant la session

n.d. Non disponible

* Nombre de cas où les services ont été réaffectés au profit d'un organe apparenté

** Taux d'utilisation obtenu si l'on ne déduit du nombre de séances annulées que le nombre de réaffectations au profit d'un organe apparenté

Les statistiques ont été établies suivant la méthode adoptée par le Comité des conférences à sa 348e séance, le 18 mai 1993.

Comme le Comité des conférences l'a demandé à sa session de fond de 1999, les taux d'utilisation relevés pour les sessions des organes compris dans l'échantillon sont indiqués pour les trois dernières années. Les sessions sont classées, pour chaque centre de conférence, dans l'ordre décroissant des taux d'utilisation enregistrés pour l'année la plus récente.

Tableau 1
Statistiques relatives aux réunions et aux documents d'un échantillon d'organes

A. New York

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F* * *(heures/minutes)*	*Pourcentage* *RS*	*IFP*	*TU*	**	*Minutes*	*ICp* *6 semaines*	*4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine* *6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Comité des conférences																			
8-14 septembre 2009	10	–	–	10	–	n.d.	0.00/0.00	100	100	100	n.d.	–	40	40	–	–	–	40	–	20
8-12 septembre 2008	10	–	–	10	–	n.d.	4.10/0.10	100	100	86	n.d.	260	40	40	–	–	20	20	–	20
10-14 septembre 2007	10	–	–	10	–	n.d.	3.00/0.00	100	100	90	n.d.	180	25	25	–	–	–	25	25	25
Deuxième session ordinaire du Conseil d'administration de l'UNICEF																			
14-16 septembre 2009	6	–	1	5	1	n.d.	0.40/0.15	83	83	95	n.d.	55	24	88	40	24	8	4	–	–
15-17 septembre 2008	6	–	–	6	–	n.d.	0.15/0.00	100	100	99	n.d.	15	47	80	15	18	12	–	–	8
4-7 septembre 2007	6	1	–	7	–	n.d.	0.25/0.15	117	83	97	n.d.	40	41	87	28	18	–	5	8	–
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires																			
12 mai-24 juin 2009	103	–	1	102	–	n.d.	9.25/8.25	99	99	93	n.d.	1 070	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
6 mai-27 juin 2008	75	–	1	74	–	n.d.	10.30/20.45	99	99	85	n.d.	1 875	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
15 mai-27 juin 2007	102	–	5	97	1	n.d.	9.15/37.20	95	95	81	n.d.	2 795	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Comité des droits de l'homme																			
Quatre-vingt-quinzième session, 16 mars-3 avril 2009	30	–	1	29	–	n.d.	0.45/3.30	97	97	92	n.d.	255	1	4	–	3	–	1	4	9
Quatre-vingt-douzième session, 17 mars-4 avril 2008	28	–	1	27	–	n.d.	5.25/3.20	96	96	86	n.d.	525	1	2	–	1	–	–	–	–
Quatre-vingt-neuvième session, 12-30 mars 2007	30	–	1	29	–	n.d.	3.15/1.10	97	97	92	n.d.	265	4	5	–	1	–	–	–	1
Session d'organisation du Conseil économique et social																			
10-13 février 2009	4	–	2	2	2	–	0.35/0.20	50	50	92	92	55	–	–	–	–	–	–	–	–
5-8 février 2008	6	2	5	3	4	–	0.35/2.35	50	-17	74	24	190	–	–	–	–	–	–	–	100
6-9 février 2007	5	3	4	4	1	–	1.35/3.35	80	-40	41	28	310	–	–	–	–	–	100	–	–

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F* * (heures/minutes)	*Pourcentage* RS	IFP	TU	**	*Minutes*	*ICp* 6 semaines	4 semaines	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine* 6	5	4	3	2	1
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires																			
20 janvier-24 avril 2009	131	2	4	129	–	n.d.	12.50/11.55	98	95	91	n.d.	1 485	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
5 février-25 avril 2008	100	2	4	98	–	n.d.	9.25/5.50	98	94	91	n.d.	915	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
6 février-27 avril 2007	113	–	14	99	2	n.d.	10.05/21.55	88	88	80	n.d.	1 920	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Assemblée générale, Sixième Commission																			
Soixante-quatrième session, 2009	36	3	4	35	3	n.d.	0.00/7.45	97	81	91	n.d.	465	80	90	–	10	–	–	–	10
Soixante-troisième session, 2008	28	–	2	26	2	n.d.	3.25/5.30	93	93	89	n.d.	535	85	100	–	15	–	–	–	–
Soixante-deuxième session, 2007	33	2	3	32	3	n.d.	3.20/3.55	97	85	93	n.d.	435	92	92	–	–	–	8	–	–
Deuxième session ordinaire du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP																			
8-11 septembre 2009	8	–	–	8	–	n.d.	0.50/1.35	100	100	90	n.d.	145	19	44	6	19	31	19	–	6
8-12 septembre 2008	10	–	–	10	–	n.d.	2.35/1.35	100	100	86	n.d.	250	13	34	21	–	13	13	17	23
10-14 septembre 2007	10	–	–	10	–	n.d.	1.35/1.40	100	100	89	n.d.	195	19	43	14	10	19	14	10	14
Comité des organisations non gouvernementales																			
19-28 janvier et 18-27 mai 2009	30	1	–	31	–	n.d.	10.00/0.15	103	97	89	n.d.	615	–	–	34	11	–	–	1	–
21-30 janvier et 29 mai-6 juin 2008	30	–	–	30	–	n.d.	14.45/0.35	100	100	83	n.d.	920								
22 janvier-2 février et 14-18 mai 2007	30	–	8	22	1	n.d.	6.40/4.20	73	73	66	n.d.	560	–	23	16	7	6	12	3	–
Assemblée générale, Quatrième Commission																			
Soixante-quatrième session, 2009	27	–	3	24	3	n.d.	4.15/4.45	89	89	89	n.d.	5 405	63	84	5	16	–	–	–	16
Soixante-troisième session, 2008	25	1	2	24	2	n.d.	4.35/8.10	96	88	84	n.d.	765	47	53	–	6	6	–	6	35
Soixante-deuxième session, 2007	29	–	4	25	2	n.d.	5.10/12.50	86	86	72	n.d.	1 080	84	89	5	–	–	11	–	–

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F* *	*(heures/minutes)*	*Pourcentage* *RS*	*IFP*	*TU*	**	*Minutes*	*ICp* *6 semaines*	*4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine* *6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Assemblée générale, Cinquième Commission																				
Reprise de la soixante-troisième session																				
2-27 mars 2009	40	12	5	47	4	3	11.30/4.05	118	58	88	86	935	–	–	–	–	–	–	33	67
11 mai-5 juin 2009	38	15	4	49	1	1	8.00/0.50	129	50	89	89	530	81	86	4	2	–	2	2	9
Reprise de la soixante-deuxième session																				
3-28 mars 2008	38	–	2	36	2	2	10.20/7.00	95	95	85	85	1 040	–	–	–	–	–	17	17	66
5-30 mai 2008	38	–	2	36	2	2	8.25/3.50	95	95	89	89	735	36	44	2	6	4	2	15	35
Reprise de la soixante et unième session																				
5-30 mars 2007	40	2	5	37	5	5	10.25/4.40	93	83	88	88	905	9	9	–	–	–	–	8	83
7 mai-8 juin 2007	48	–	3	45	3	3	16.15/6.55	94	94	84	84	1 390	50	57	4	3	5	13	11	14
Assemblée générale, Cinquième Commission																				
Soixante-quatrième session, 2009	114	19	12	121	9	9	24.15/18.10	106	73	87	87	2 545	59	73	5	9	2	4	11	10
Soixante-troisième session, 2008	111	4	14	101	11	11	27.40/9.45	91	84	87	87	2 245	24	42	9	9	6	10	12	30
Soixante-deuxième session, 2007	103	4	9	98	8	8	24.30/13.45	95	87	87	87	2 270	57	61	–	4	3	3	6	27
Session annuelle du Conseil d'administration de l'UNICEF																				
8-10 juin 2009	6	–	–	6	–	n.d.	0.20/2.15	100	100	86	n.d.	155	28	83	31	24	7	–	7	3
2-6 juin 2008	6	–	1	5	–	n.d.	0.35/0.30	83	83	77	n.d.	65	–	53	18	35	12	24	6	5
4-8 juin 2007	10	1	2	9	1	n.d.	0.15/1.15	90	70	86	n.d.	90	–	49	28	21	12	27	6	6
Assemblée générale, Troisième Commission																				
Soixante-quatrième session, 2009	52	1	6	47	3	–	4.45/8.00	90	87	86	81	765	75	87	8	4	6	–	6	1
Soixante-troisième session, 2008	55	5	6	54	4	3	10.10/13.40	98	80	83	82	1 430	39	74	24	11	2	8	3	13
Soixante-deuxième session, 2007	62	1	8	55	2	–	14.05/14.50	89	85	75	72	1 735	58	77	13	6	11	2	6	4

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F* * (heures/minutes)	*Pourcentage* RS	IFP	TU	**	*Minutes*	*ICp* 6 semaines	4 semaines	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine* 6	5	4	3	2	1
Assemblée générale, Cinquième Commission																			
Soixante-quatrième session, 2009	22	1	1	22	–	–	3.55/3.20	100	91	85	85	435	56	63	2	5	2	2	15	18
Soixante-troisième session, 2008	24	–	2	22	1	–	4.35/4.40	92	92	83	79	555	60	65	–	5	5	5	7	18
Soixante-deuxième session, 2007	24	1	–	25	–	–	5.35/5.55	104	96	85	85	690	52	54	–	2	2	7	13	24
Comité de l'information																			
Trente et unième session, 4-15 mai 2009	12	1	–	13	–	n.d.	0.15/61.05	108	92	84	n.d.	380	100	100	–	–	–	–	–	–
Trentième session, 28 avril-9 mai 2008	15	1	–	16	–	n.d.	8.00/11.25	107	93	60	n.d.	1 165	67	100	33	–	–	–	–	–
Vingt-neuvième session, 30 avril-11 mai 2007	9	–	–	9	–	n.d.	0.20/5.10	100	100	80	n.d.	330	75	100	25	–	–	–	–	–
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) – Groupe de travail sur l'arbitrage																			
Cinquantième session, 9-13 février 2009	10	–	–	10	–	n.d.	4.35/0.35	100	100	83	n.d.	310	50	50	–	–	–	–	50	–
Quarante-huitième session, 4-8 février 2008	10	–	–	10	–	n.d.	3.15/0.00	100	100	89	n.d.	195	50	50	–	–	–	–	50	–
Quarante-sixième session, 5-9 février 2007	10	–	–	10	–	n.d.	3.05/0.15	100	100	89	n.d.	200	25	25	–	–	–	50	25	–
Commission du développement durable																			
Dix-septième session, 4-15 mai 2009	37	3	3	37	–	n.d.	7.45/4.25	100	84	82	n.d.	730	92	92	–	–	–	–	8	–
Seizième session, 5-16 mai 2008	36	–	1	35	–	n.d.	6.55/5.15	97	97	86	n.d.	730	96	100	–	4	–	–	–	–
Quinzième session, 30 avril-11 mai 2007	33	7	6	34	–	n.d.	10.20/7.10	103	61	70	n.d.	1 050	33	100	56	11	–	–	–	–

	A	B	C	D	E	F * (heures/minutes)	Pourcentage RS	IFP	TU	**	Minutes	ICp 6 semaines	4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6	5	4	3	2	1
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires																			
8 septembre-18 décembre 2009	141	–	5	136	3	n.d.	27.00/45.40	96	96	81	n.d.	4 360	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2 septembre-19 décembre 2008	151	–	8	143	2	n.d.	13.35/26.30	95	95	87	n.d.	2 405	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
4 septembre-21 décembre 2007	151	–	21	130	11	n.d.	13.15/55.10	86	86	78	n.d.	4 105	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Comité du programme et de la coordination																			
Quarante-neuvième session, 8 juin-2 juillet 2009	38	5	8	35	6	n.d.	10.20/8.10	92	66	81	n.d.	1 110	28	64	27	9	27	–	–	9
Quarante-huitième session, 9 juin-3 juillet 2008	38	–	1	37	1	n.d.	7.30/15.25	97	97	80	n.d.	1 375	85	88	3	–	3	3	6	–
Quarante-septième session, 11 juin-6 juillet 2007	38	4	9	33	4	n.d.	7.15/12.15	87	66	73	n.d.	1 170	26	34	4	4	4	4	8	50
Assemblée générale																			
Soixante-quatrième session, séances plénières en 2009	152	49	70	131	56	30	28.20/47.15	86	22	81	67	1 110	62	83	13	8	4	6	6	1
Soixante-troisième session, séances plénières en 2008	156	58	69	145	56	33	41.05/51.40	93	19	79	79	5 565	62	72	10	–	10	8	8	2
Soixante-deuxième session, séances plénières en 2007	137	3	52	88	36	18	13.10/32.45	64	60	78	65	2 755	57	73	14	2	7	9	7	4
Première session ordinaire du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP																			
19-22 janvier 2009	8	–	–	8	–	n.d.	1.30/3.35	100	100	79	n.d.	305	50	67	9	8	8	25	–	–
21-24 janvier 2008	8	–	–	8	–	n.d.	2.15/0.15	100	100	90	n.d.	150	29	58	24	5	10	14	18	–
22-26 janvier 2007	8	–	–	8	–	n.d.	1.35/2.30	100	100	83	n.d.	245	25	45	10	10	5	–	25	25
Première session ordinaire du Conseil d'administration de l'UNICEF																			
4-6 février 2009	6	–	1	5	–	n.d.	0.50/0.25	83	83	76	n.d.	75	17	67	33	17	–	33	–	–
29 janvier-1er février 2008	8	–	1	7	–	n.d.	0.40/4.50	88	88	65	n.d.	330	30	50	–	20	10	20	10	10
15-18 janvier 2007	6	2	–	8	–	n.d.	0.30/2.50	133	67	86	n.d.	200	25	38	13	–	38	–	12	12

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F* * (heures/minutes)	*Pourcentage* RS	IFP	TU	**	*Minutes*	*ICp* 6 semaines	4 semaines	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine* 6	5	4	3	2	1
Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail																			
23 février-20 mars 2009	30	–	11	19	7	n.d.	5.00/4.35	63	63	76	n.d.	575	–	50	50	–	50	–	–	–
10 mars-4 avril 2008	30	–	11	19	4	n.d.	5.20/6.50	63	63	63	n.d.	730	50	50	–	–	50	–	–	–
26 février-16 mars 2007	26	2	6	22	4	n.d.	12.10/7.40	85	69	69	n.d.	1 190	34	67	33	–	–	–	–	33
Commission du développement social																			
Quarante-septième session, 4-13 février 2009	13	–	1	12	1	1	3.05/7.00	92	92	74	74	605	89	100	11	–	–	–	–	–
Quarante-sixième session, 6-15 février 2008	14	–	1	13	1	–	2.10/5.30	93	93	82	75	500	100	100	–	–	–	–	–	–
Quarante-cinquième session, 7-16 février 2007	16	–	3	13	2	–	3.00/5.30	81	81	76	64	510	86	100	–	14	–	–	–	–
Commission de statistique																			
Quarantième session, 24-27 février 2009	8	–	2	6	–	n.d.	0.20/0.10	75	75	73	n.d.	30	59	72	14	–	10	17	–	–
Trente-neuvième session, 26-29 février 2008	8	–	1	7	–	n.d.	0.15/3.05	88	88	74	n.d.	200	100	100	–	–	–	–	–	–
Trente-huitième session 27 février-2 mars 2007	8	–	2	6	2	n.d.	1.45/1.00	75	75	89	n.d.	165	100	100	–	–	–	–	–	–
Assemblée générale, Deuxième Commission																			
Soixante-quatrième session, 2009	42	5	4	43	3	1	8.45/26.20	102	79	73	69	2 105	81	90	6	3	4	3	–	3
Soixante-troisième session, 2008	42	1	5	38	5	3	7.50/15.55	90	86	82	77	1 425	59	88	21	8	4	4	4	–
Soixante-deuxième session, 2007	38	1	7	32	5	–	6.25/17.10	84	79	75	62	1 415	45	73	18	10	17	3	7	–
Comité des contributions																			
Soixante-neuvième session, 1er-26 juin 2009	32	–	6	26	4	n.d.	12.15/12.15	81	81	68	n.d.	1 470	78	100	11	11	–	–	–	–
Soixante-huitième session, 9-27 juin 2008	21	–	5	16	4	n.d.	5.15/6.50	76	76	76	n.d.	725	86	100	14	–	–	–	–	–
Soixante-septième session, 11-29 juin 2007	24	–	5	19	4	n.d.	8.45/8.45	79	79	72	n.d.	1 050	80	100	20	–	–	–	–	–

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F* * (heures/minutes)	*Pourcentage* RS	IFP	TU	**	*Minutes*	*ICp* 6 semaines	4 semaines	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine* 6	5	4	3	2	1
Commission de la condition de la femme																			
Cinquante-troisième session, 2-13 mars 2009	21	–	3	18	–	n.d.	3.20/8.10	86	86	67	n.d.	690	65	76	11	–	18	–	–	6
Cinquante-deuxième session, 25 février-7 mars 2008	20	1	1	20	–	n.d.	3.05/8.35	100	90	77	n.d.	700	88	94	–	6	–	–	6	–
Cinquante et unième session, 26 février-9 mars 2007	20	–	1	19	–	n.d.	4.50/0.15	95	95	87	n.d.	305	85	93	–	8	–	–	–	7
Reprise de la session d'organisation du Conseil économique et social																			
18-19 mai 2009	4	–	3	1	2	–	0.20/0.55	25	25	65	15	75	88	8	–	–	–	–	–	–
29-30 avril 2008	4	–	3	1	1	–	0.10/0.55	25	25	41	16	65	100	100	–	–	–	–	–	–
25-26 avril 2007	4	–	2	2	1	–	0.25/0.15	50	50	69	44	40	100	100	–	–	–	–	–	–
Commission de la population et du développement																			
Quarante-deuxième session, 30 mars-3 avril 2009	9	–	2	7	–	–	3.00/3.05	78	78	55	55	365	83	100	17	–	–	12	–	–
Quarante et unième session, 7-11 avril 2008	8	–	1	7	–	–	2.10/4.20	88	88	60	60	390	100	100	–	–	–	–	–	–
Quarantième session, 9-13 avril 2007	10	–	4	6	1	–	1.15/2.00	60	60	59	49	195	100	100	–	–	–	–	–	–
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation																			
17-25 février 2009	13	–	5	8	2	n.d.	3.45/9.05	62	62	44	n.d.	770	100	100	–	–	–	–	–	–
27 février-5 mars et 7 mars 2008	9	–	–	9	–	n.d.	3.00/8.25	100	100	58	n.d.	685	100	100	–	–	–	–	–	–
7-16 février 2007	9	2	3	8	1	n.d.	2.20/3.30	89	44	64	n.d.	350	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Session d'organisation du Comité du programme et de la coordination																			
30 avril 2009	1	–	–	1	–	n.d.	0.20/1.50	100	100	28	n.d.	130	100	100	–	–	–	–	–	–
30 avril 2008	1	–	–	1	–	n.d.	0.20/2.20	100	100	11	n.d.	160	100	100	–	–	–	–	–	–
1er mai 2007	1	–	–	1	–	n.d.	0.20/1.20	100	100	44	n.d.	100	100	100	–	–	–	–	–	–

B. Genève

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F (heures minutes)*	*Pourcentage* *RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*ICp* *6 semaines*	*4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine* *6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Commission du droit international																		
Soixante et unième session (première partie), 4 mai-5 juin 2009	37	–	–	37	–	1.45/2.10	100	100	96	235	–	–	–	–	–	–	–	–
Soixantième session (première partie), 5 mai-6 juin 2008	40	–	–	40	–	1.15/4.00	100	100	98	315	50	50	–	–	–	–	13	37
Cinquante-neuvième session (première partie), 7 mai-5 juin 2007	30	–	–	30	–	2.45/1.40	100	100	95	265	67	67	–	–	–	–	–	33
Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses																		
Trente-sixième session, 11 novembre-9 décembre 2009	15	–	–	15	–	0.20/2.00	100	100	95	140	–	–	–	–	4	41	37	18
Trente-quatrième session, 1er-9 décembre 2008	12	–	–	12	–	0.30/0.55	100	100	96	85	2	2	–	–	76	16	2	4
Trente-deuxième session, 3-12 décembre 2007	10	–	–	10	–	0.25/0.30	100	100	97	55	–	4	4	–	–	17	79	–
Commission du droit international																		
Soixante et unième session (deuxième partie), 6 juillet-7 août 2009	36	–	–	36	–	1.15/3.45	100	100	95	300	–	–	–	–	–	–	–	–
Soixantième session (deuxième partie), 7 juillet-8 août 2008	36	–	–	36	–	2.05/4.00	100	100	96	365	25	25	–	–	12	–	–	63
Cinquante-neuvième session (deuxième partie), 9 juillet-10 août 2007	38	–	–	38	–	2.50/3.30	100	94	94	380	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Comité des droits de l'enfant																		
Cinquante-deuxième session, 14 septembre-2 octobre 2009	28	–	–	28	–	2.50/2.30	100	100	94	320	26	53	11	16	–	–	–	47
Quarante-neuvième session, 15 septembre-3 octobre 2008	26	–	–	26	–	4.00/2.45	100	100	91	405	38	38	–	–	7	3	–	52
Quarante-sixième session, 17 septembre-5 octobre 2007	34	–	1	33	–	3.15/5.10	97	97	89	505	47	50	–	3	10	–	10	30

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F (heures minutes)*	*Pourcentage* *RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*ICp* *6 semaines*	*4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine* *6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Comité contre la torture																		
Quarante-troisième session, 2-20 novembre 2009	30	–	–	30	–	4.35/0.45	100	100	94	320	14	20	3	3	–	–	9	71
Quarante et unième session, 3-21 novembre 2008	30	–	–	30	–	3.45/2.35	100	100	93	380	15	19	4	–	–	4	15	62
Trente-neuvième session, 5-23 novembre 2007	30	–	1	29	–	4.25/0.55	97	97	91	320	18	18	–	–	–	–	–	82
Comité des droits de l'enfant																		
Cinquante et unième session, 25 mai-12 juin 2009	28	–	1	27	–	3.05/0.00	96	96	93	185	23	46	5	18	–	4	18	32
Quarante-huitième session, 19 mai-6 juin 2008	30	–	1	29	–	3.35/0.10	97	97	90	225	19	38	5	14	14	5	–	43
Quarante-cinquième, 21 mai-8 juin 2007	28	–	1	27	–	3.30/1.45	96	96	90	315	28	32	–	4	4	–	32	32
Comité des droits économiques, sociaux et culturels																		
Quarante-deuxième session, 4-22 mai 2009	28	–	1	27	–	3.05/0.00	96	96	93	185	–	18	6	12	6	12	12	52
Quarantième session, 28 avril-16 mai 2008	25	–	–	25	–	3.50/1.10	100	100	93	300	13	13	–	–	–	–	13	74
Trente-huitième session, 30 avril-18 mai 2007	28	–	1	27	–	3.30/0.25	96	96	92	235	8	16	–	8	–	–	8	76
Comité des droits de l'homme																		
Quatre-vingt-seizième session, 13-31 juillet 2009	30	–	1	29	–	2.40/2.30	97	97	91	310	12	14	–	2	5	7	3	71
Quatre-vingt-treizième session, 7-25 juillet 2008	30	–	1	29	–	4.50/2.10	97	97	89	420	15	15	–	–	3	6	18	58
Quatre-vingt-dixième session, 9-27 juillet 2007	30	–	1	29	–	3.10/2.55	97	97	90	365	14	18	4	–	4	–	7	71
Comité des droits de l'enfant																		
Cinquantième session, 12-30 janvier 2009	30	–	1	29	–	4.50/0.35	97	97	91	325	91	91	–	–	9	–	–	–

	A	B	C	D	E	F (heures minutes)	Pourcentage RS	Pourcentage IFP	Pourcentage TU	ICp Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6	5	4	3	2	1
Quarante-septième session, 14 janvier-1er février 2008	30	–	1	29	–	4.10/1.15	97	97	91	325	44	63	6	13	–	9	3	25
Quarante-quatrième session, 15 janvier-2 février 2007	30	–	–	30	–	3.20/1.30	100	100	95	290	32	48	16	–	4	–	8	40
Comité contre la torture																		
Quarante-deuxième session, 27 avril-15 mai 2009	30	–	1	29	–	4.25/3.20	100	100	90	560	3	3	–	–	5	9	9	74
Quarantième session, 28 avril-16 mai 2008	26	–	–	26	–	9.10/1.55	100	100	86	665	8	8	–	–	8	20	6	58
Trente-huitième session, 30 avril-18 mai 2007	28	–	–	28	–	5.25/5.55	100	100	87	680	18	20	2	–	–	9	16	55
Comité des droits économiques, sociaux et culturels																		
Quarante-troisième session, 2-20 novembre 2009	30	–	1	29	–	3.25/3.30	97	97	89	415	13	25	12	–	–	6	–	69
Quarante et unième session, 3-21 novembre 2008	30	–	2	28	–	2.30/0.45	93	93	90	195	15	15	–	–	–	15	8	62
Trente-neuvième session, 5-23 novembre 2007	30	–	1	29	–	6.25/0.20	97	97	89	415	–	–	–	–	5	5	11	79
Comité des droits de l'homme																		
Quatre-vingt-dix-septième session, 12-30 octobre 2009	30	–	1	29	–	4.30/3.00	97	97	88	450	18	27	5	4	–	–	9	64
Quatre-vingt-quatorzième session, 13-31 octobre 2008	30	–	1	29	–	2.15/3.10	97	97	91	325	10	25	10	5	–	10	–	65
Quatre-vingt-onzième session, 15 octobre-2 novembre 2007	30	–	1	29	–	4.00/3.20	97	97	89	440	–	–	–	–	–	25	–	75
Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses																		
22-26 juin 2009	10	–	1	9	–	0.10/0.30	90	90	88	40	41	89	33	15	11	–	–	–
30 juin-9 juillet 2008	15	–	–	15	–	0.20/6.35	100	100	85	415	21	48	8	19	18	18	13	3
2-6 juillet 2007	10	–	1	9	–	1.00/0.10	90	90	86	70	9	42	6	27	9	9	–	40

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F (heures minutes)*	*Pourcentage* *RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*ICp* *6 semaines*	*4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine* *6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Conseil du commerce et du développement																		
Cinquante-sixième session, 14-29 septembre 2009	18	1	–	19	–	4.20/2.15	106	94	88	405	29	48	19	–	14	24	–	14
Cinquante-cinquième session, 15-26 août 2008	29	5	14	20	14	7.00/1.50	48	34	91	530	18	27	–	9	28	9	9	27
Cinquante-quatrième session, 1er-11 octobre 2007	18	9	9	18	6	6.20/1.30	100	–	79	470	15	30	15	–	14	14	14	28
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale																		
Soixante-quinzième session, 3-28 août 2009	40	–	1	39	–	11.35/3.25	98	98	85	900	7	10	–	3	3	37	–	50
Soixante-treizième session, 28 juillet-15 août 2008	28	–	–	28	–	7.00/3.35	100	100	87	635	3	8	–	5	3	5	3	81
Soixante et onzième session, 30 juillet-17 août 2007	28	–	–	28	–	7.30/0.05	100	100	91	455	6	18	6	6	8	6	6	62
Conseil des droits de l'homme[a]																		
Dixième session, 2-27 mars 2009	42	5	–	47	–	8.10/12.30	112	88	85	1 240	1	4	2	1	2	6	4	84
Septième session, 3-28 mars 2008	37	6	1	42	1	12.00/7.00	114	81	85	1 140	6	10	3	1	3	8	7	72
Quatrième session, 12-30 mars 2007	30	3	–	33	–	4.30/7.05	110	90	88	695	7	12	4	1	5	3	3	77
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale																		
Soixante-quatorzième session, 16 février-6 mars 2009	30	–	1	29	–	9.20/1.50	97	97	84	670	–	–	–	–	–	–	25	75
Soixante-douzième session, 18 février-7 mars 2008	30	–	1	29	1	8.40/2.25	97	97	84	665	9	17	8	–	25	8	–	50
Soixante-dixième session, 19 février-9 mars 2007	30	–	1	29	–	8.35/0.10	97	97	87	525	25	50	–	25	13	–	–	37

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F (heures minutes)*	*Pourcentage* *RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*ICp* *6 semaines*	*4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine* *6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Conseil des droits de l'homme[a]																		
Douzième session, 14 septembre-2 octobre 2009	28	5	–	33	–	13.10/5.50	118	82	81	1 140	10	22	4	8	6	3	1	68
Neuvième session, 8-26 septembre 2008	28	–	5	23	–	5.50/3.35	82	82	71	565	–	6	3	3	9	6	12	67
Sixième session, 10-28 septembre 2007	30	–	1	29	–	9.05/6.40	97	97	79	945	–	7	–	7	13	13	20	47
Conseil des droits de l'homme[a]																		
Onzième session, 2-18 juin 2009	27	3	1	29	–	8.10/6.45	107	85	80	895	5	10	1	4	3	7	5	75
Huitième session, 2-18 juin 2008	26	2	1	27	–	8.45/6.00	104	88	79	885	–	2	2	–	–	–	8	90
Cinquième session, 11-18 juin 2007	13	4	3	14	–	5.35/3.15	104	46	65	530	–	–	–	–	–	19	–	81
Session de fond du Conseil économique et social																		
6-31 juillet 2009 (Genève)	46	2	3	45	2	8.00/18.20	98	89	80	1580	58	74	7	9	9	6	8	3
30 juin-25 juillet 2008 (New York)	44	6	3	47	3	7.55/17.25	107	80	83	1 520	44	65	16	5	9	11	13	2
2-27 juillet 2007 (Genève)	55	5	6	54	–	12.20/16.45	98	80	74	1 745	53	61	3	5	6	11	14	8
Conseil des droits de l'homme, Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones[b]																		
Deuxième session, 10-14 août 2009	10	–	–	10	–	2.05/4.00	100	100	80	365	–	28	14	14	–	–	–	72
Première session, 1er-3 octobre 2008	6	–	–	6	–	1.55/0.30	100	100	87	145	–	–	–	–	50	50	–	–
Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme[c]																		
Troisième session, 3-7 août 2009	10	–	–	9	–	2.15/1.10	90	90	79	205	100	100	–	–	–	–	–	–
Première session, 4-15 août 2008	20	–	1	19	–	4.45/5.40	95	95	78	725	–	–	–	–	–	–	–	100

							Pourcentage			ICp		ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
	A	B	C	D	E	F (heures minutes)	RS	IFP	TU	Minutes	6 semaines	4 semaines	6	5	4	3	2	1
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés – Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire																		
Soixantième session, 28 septembre-2 octobre 2009	10	–	1	9	–	1.40/2.50	90	90	75	270	9	17	–	8	17	–	8	58
Cinquante-neuvième session, 6-10 octobre 2008	10	–	1	9	–	3.05/4.20	90	90	65	445	22	33	11	–	–	11	56	–
Cinquante-huitième session, 1er-5 octobre 2007	10	–	1	9	–	2.50/1.45	90	90	75	275	–	–	–	–	50	25	–	25

C. Vienne

							Pourcentage			ICp		ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
	A	B	C	D	E	F (heures minutes)	RS	IFP	TU	Minutes	6 semaines	4 semaines	6	5	4	3	2	1
Organe international de contrôle des stupéfiants																		
Quatre-vingt-quinzième session, 11-22 mai 2009	20	–	–	20	–	0.00/0.00	100	100	100	–	–	10	3	7	13	27	3	47
Quatre-vingt-douzième session, 19-30 mai 2008	20	–	–	20	–	0.00/0.10	100	100	100	10	–	33	10	23	7	–	10	10
Quatre-vingt-neuvième session, 7-18 mai 2007	20	–	–	20	–	0.00/0.00	100	100	100	–	6	6	–	–	13	19	16	10
Organe international de contrôle des stupéfiants																		
Quatre-vingt-seizième session, 27 octobre-13 novembre 2009	28	–	–	28	–	0.00/1.30	100	100	98	90	6	7	2	–	13	17	9	53
Quatre-vingt-treizième session, 28 octobre-14 novembre 2008	28	–	–	28	–	0.05/2.35	100	100	97	160	8	13	–	5	5	8	3	28
Quatre-vingt-dixième session, 30 octobre-16 novembre 2007	28	–	–	28	–	0.05/1.00	100	100	99	65	6	10	2	2	12	6	16	4

							Pourcentage			ICp		ID Documentation publiée à la fin de la semaine					
	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F (heures minutes)*	*RS*	*IFP*	*TU*	*Minutes*	*6 semaines*	*4 semaines*	*6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Commission des Nations Unies pour le droit commercial (CNUDCI) – Groupe de travail sur l'arbitrage																		
Cinquante et unième session, 14-18 septembre 2009	10	–	–	10	–	1.50/0.40	100	100	92	150	–	50	50	–	50	–	–	–
Quarante-neuvième session, 15-19 septembre 2008	10	–	–	10	–	1.45/0.30	100	100	93	135	25	25	–	–	8	25	8	13
Quarante-septième session, 10-14 septembre 2007	10	–	–	10	–	2.35/0.00	100	100	91	155	33	33	–	–	–	–	67	–
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique																		
Cinquante-deuxième session, 3-13 juin 2009	16	–	–	16	–	3.40/0.10	100	100	92	230	–	–	–	–	–	13	33	54
Cinquante et unième session, 11-20 juin 2008	16	–	1	15	–	2.50/2.45	94	94	82	335	–	–	–	–	14	28	42	14
Cinquantième session, 6-15 juin 2007	17	–	–	17	–	2.10/1.40	100	100	92	230	16	21	–	5	14	21	–	–
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international																		
Quarante-deuxième session, 29 juin-17 juillet 2009 (Vienne)	28	–	–	28	–	6.25/2.30	100	100	89	535	30	48	12	6	1	6	6	17
Quarante et unième session, 16 juin-3 juillet 2008 (New York)	28	–	5	23	2	4.55/1.40	82	82	81	395	17	44	21	6	3	4	13	13
Quarantième session, 25 juin-12 juillet 2007 (Vienne)	20	–	–	20	–	3.05/3.50	100	100	88	415	10	38	3	25	9	6	11	12
Commission pour la prévention du crime et la justice pénale																		
Dix-huitième session, 16-24 avril 2009	26	1	–	27	–	4.25/6.35	104	96	86	660	–	–	–	–	–	–	37	63
Dix-septième session, 14-18 avril 2008	19	5	–	24	–	5.35/1.45	100	74	90	440	6	41	7	28	15	20	9	4
Seizième session, 23-27 avril 2007	19	1	–	20	–	5.35/1.35	105	95	88	430	24	46	3	19	13	7	22	13

	A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F (heures minutes)*	*Pourcentage* *RS*	*IFP*	*TU*	*ICp* *Minutes*	*6 semaines*	*4 semaines*	*ID Documentation publiée à la fin de la semaine* *6*	*5*	*4*	*3*	*2*	*1*
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique																		
Quarante-sixième session, 9-20 février 2009	20	–	–	20	–	2.15/7.35	100	100	84	590	6	17	–	11	–	28	22	33
Quarante-cinquième session, 11-22 février 2008	20	–	–	20	–	3.45/7.05	100	100	82	650	–	–	–	–	5	33	10	5
Quarante-quatrième session, 12-23 février 2007	20	–	–	20	–	2.30/10.00	100	100	79	750	–	–	–	–	26	13	7	20
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique																		
Quarante-huitième session, 23 mars-3 avril 2009	20	–	–	20	–	4.35/5.10	100	100	84	585	10	29	–	19	–	39	–	32
Quarante-septième session, 31 mars-11 avril 2008	20	–	2	18	–	3.35/10.40	90	90	66	855	17	42	25	–	8	8	8	8
Quarante-sixième session, 26 mars-5 avril 2007	18	–	1	17	–	1.50/8.25	94	94	75	615	–	10	–	10	–	20	30	37
Commission des stupéfiants – Comité plénier																		
Cinquante-deuxième session, 11-20 mars 2009	28	4	2	30	–	5.00/9.20	107	79	79	860	–	–	–	–	7	18	18	57
Cinquante et unième session, 10-14 mars 2008	18	3	–	21	–	6.35/1.40	100	83	87	495	–	4	–	4	9	10	8	50
Cinquantième session, 12-16 mars 2007	18	2	–	20	–	3.00/2.30	100	89	91	330	6	30	11	13	22	15	7	23
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants																		
2009[d]																		
Cinquante-sixième session, 10-18 juillet 2008	14	–	1	13	–	0.25/1.15	93	93	89	100	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Cinquante-cinquième session, 21-25 mai 2007	10	–	1	9	–	0.15/0.05	90	90	89	20	–	–	–	–	–	–	100	–

	A	B	C	D	E	F (heures minutes)	Pourcentage RS	Pourcentage IFP	Pourcentage TU	ICp Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6	5	4	3	2	1
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) – Groupe de travail sur le commerce électronique[e]																		

D. Nairobi

	A	B	C	D	E	F (heures minutes)	Pourcentage RS	Pourcentage IFP	Pourcentage TU	ICp Minutes	ICp 6 semaines	ICp 4 semaines	ID Documentation publiée à la fin de la semaine 6	5	4	3	2	1
Comité des représentants permanents du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)																		
2009	4	1	–	5	–	0.5	125	75	97	50	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2008	5	–	–	5	–	–	100	100	100	–	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2007	4	–	–	4	–	–	100	100	100	–	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Comité des représentants permanents du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)																		
2009	4	–	–	4	–	1.15	100	100	90	69	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2008	4	–	–	4	–	–	100	100	100	–	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2007	4	–	–	4	–	–	100	100	100	–	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Conseil d'administration du PNUE																		
Vingt-cinquième session, 16-20 février 2009	20	5	2	23	3	8.10	115	65	93	490	32	71	19	19	8	–	3	19
Dixième session spéciale, 20-22 février 2008	12	–	–	12	–	–	100	100	100	–	64	n.d.	100	–	–	–	–	–
Vingt-quatrième session, 5-9 février 2007	20	–	1	19	–	–	95	95	95	–	24	65	6	35	12	12	12	–

(*Voir notes page suivante*)

(*Notes du tableau 1*)

[a] Le Conseil des droits de l'homme, créé par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, a remplacé la Commission des droits de l'homme.

[b] Le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones a été créé par la résolution 6/36 du Conseil des droits de l'homme et a remplacé le Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

[c] Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme a été créé par la résolution 5/1 du Conseil et a remplacé la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

[d] La cinquante-septième session du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, qui devait se tenir du 25 au 29 mai 2009, a été repoussée et a eu lieu du 19 au 23 avril 2010.

[e] Le Groupe de travail de la CNUDCI sur le commerce électronique ne s'est pas réuni en 2008, 2007 et 2006.

Tableau 2
Taux d'utilisation, par nombre de séances de l'échantillon d'organes, par centre de conférence

	Nombre de séances, 2009							*Taux d'utilisation (pourcentage)*			
	A	*B*	*C*	*D*	*E*		*F*				
Centre de conférence	*(séances programmées)*	*(séances additionnelles)*	*(séances annulées)*	*(séances tenues)*	*(réaffectation des services)*	*	*(minutes perdues)*	*2007*	*2008*	*2009*	**
New York	1 234	117	168	1 183	110	46	28 670	79	83	84	79
Genève	623	16	14	625	2	n.d.	11 620	87	88	88	n.d.
Vienne	206	5	2	209	–	n.d.	3 715	90	87	89	n.d.
Nairobi	28	6	2	32	2	n.d.	595	96	100	90	n.d.
Total	**2 091**	**144**	**186**	**2 049**	**114**	**46**	**44 600**	**83**	**85**	**86**	**79**

* Réaffectation des services prévus à d'autres organes.

** Taux d'utilisation, compte tenu uniquement de la réaffectation des services au profit de séances d'organes

Tableau 3
Taux d'utilisation par nombre et pourcentage de sessions de l'échantillon d'organes

	2007		*2008*		*2009*	
Taux d'utilisation (pourcentage)	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
0-19	–	–	1	1,5	–	–
20-29	–	–	–	–	1	1,5
30-39	–	–	–	–	–	–
40-49	2	3,0	1	1,5	1	1,5
50-59	1	1,5	1	1,5	–	–
60-69	5	7,5	6	8,5	4	6,0

	2007		2008		2009	
Taux d'utilisation (pourcentage)	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
70-79	15	22,0	9	13,0	9	13,0
80-100	45	66,0	52	74,0	55	78,0
Total	**68**	**100,0**	**70**	**100,0**	**70**	**100,0**

Note : En 2009, 78 % des sessions de l'échantillon d'organes ont eu un taux d'utilisation égal ou supérieur à 80 %, soit 4 % de plus par rapport à 2008 et 12 % de plus par rapport à 2007.

Tableau 4
Ratio de séances par nombre et pourcentage de sessions de l'échantillon d'organes

	2007		2008		2009	
Ratio de séances (pourcentage)	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
10-29	–	–	1	1,5	1	1,5
30-39	–	–	–	–	–	–
40-49	–	–	1	1,5	–	–
50-59	1	1,5	1	1,5	1	1,5
60-69	2	3,0	1	1,5	2	2,5
70-79	3	4,0	1	1,5	2	2,5
80-89	10	15,0	6	8,5	6	8,5
90-100 et plus	52	76,5	59	84,0	58	83,5
Total	**68**	**100,0**	**70**	**100,0**	**70**	**100,0**

Note : En 2009, 92 % des sessions de l'échantillon d'organes ont eu un ratio de séances égal ou supérieur à 80 %, contre 93 % en 2008 et 91 % en 2007.

Tableau 5
Taux de fiabilité de la planification par nombre et pourcentage de sessions de l'échantillon d'organes

	2007		2008		2009	
Taux de fiabilité de la planification (pourcentage)	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
0-39	2	3,0	4	6,0	2	2,5
40-49	2	3,0	–	–	–	–
50-59	1	1,5	–	–	3	4,5
60-69	6	9,0	1	1,5	4	6,0
70-79	5	7,0	2	2,5	6	8,5
80-89	11	16,0	14	20,0	12	17,0

Taux de fiabilité de la planification (pourcentage)	*2007*		*2008*		*2009*	
	Nombre	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
90-100	41	60,5	49	70,0	43	61,5
Total	**68**	**100,0**	**70**	**100,0**	**70**	**100,0**

Note : En 2009, 79 % des sessions de l'échantillon d'organes ont eu un taux de fiabilité de la planification égal ou supérieur à 80 %, soit 11 % de moins qu'en 2008 mais 3 % de plus qu'en 2007.

Table 6
Taux de fiabilité de la planification par nombre et pourcentage de sessions de l'échantillon d'organes, par centre de conférence

	Nombre de séances (2009)					*Taux de fiabilité de la planification (pourcentage)*		
	A	*B*	*C*	*D*	*E*			
Centre de conférence	*(séances programmées)*	*(séances additionnelles)*	*(séances annulées)*	*(séances tenues)*	*(réaffectation des services)*	*2007*	*2008*	*2009*
New York	1 234	117	168	1 183	110	81	81	77
Genève	623	16	14	625		91	93	95
Vienne	206	5	2	209	–	97	93	97
Nairobi	28	6	2	32	2	96	95	71
Total	**2 091**	**144**	**186**	**2 049**	**114**	**85**	**86**	**84**

Tableau 7
Nombre et pourcentage de sessions tenues en 2009

	Avec interprétation			*Sans interprétation*			*Total*		
Centre de conférence	*Séances programmées*	*Séances tenues*	*Pourcentage*	*Séances programmées*	*Séances tenues*	*Pourcentage*	*Séances programmées*	*Séances tenues*	*Pourcentage*
New York	3 155	3 027	96	7 113	5 833	82	10 268	8 860	86
Genève	2 862	2 606	91	7 855	7 316	93	10 717	9 922	93
Vienne	600	595	99	1 900	2 039	100	2 500	2 634	100
Nairobi	48	432	100	–	2 693	100	48	3 125	100
Total	**6 665**	**6 660**		**16 868**	**17 881**		**23 533**	**24 541**	

Annexe IV

Prestation de services de conférence aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins »

Tableau 1
Statistiques sur la prestation en 2009 de services de conférence aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins » à New York et à Genève

	Séances pour lesquelles des services d'interprétation ont été demandés			*Séances pour lesquelles des services d'interprétation n'ont pas été demandés*	
	Nombre de demandes	*Séances avec interprétation*	*Séances sans interprétation*	*Nombre de demandes*	*Nombre de séances tenues*
New York					
Comité des conférences	1	1	–	–	–
Comité des relations avec le pays hôte	4	4	–	1	1
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	4	4	–	–	–
Conseil économique et social (consultations officieuses)	16	16	–	71	71
Commission de consolidation de la paix	42	42	–	19	19
Comités des sanctions du Conseil de sécurité	153	149	4	2	2
Autres organes subsidiaires du Conseil de sécurité	155	142	13	205	205
Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail	10	9	1	–	–
Conseil d'administration de l'UNICEF (séances officieuses)	5	5	–	6	6
Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP (séances officieuses)	14	12	2	10	10
Total partiel	**404**	**384**	**20**	**313**	**313**
Genève					
Conseil des droits de l'homme	137	130	7	874	680
Total partiel	**137**	**130**	**7**	**874**	**680**
Total général	**541**	**514**	**27**	**1 187**	**993**

Tableau 2
Analyse comparative de la prestation de services de conférence aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins »

	Séances pour lesquelles des services d'interprétation ont été demandés				*Séances pour lesquelles des services d'interprétation n'ont pas été demandés*		
Centre de conférence	*Nombre de demandes*	*Séances avec interprétation*	*Séance sans interprétation*	*Pourcentage de demandes satisfaites*	*Nombre dedemandes*	*Séances avec interprétation*	*Séances sans interprétation*
New York							
2009	404	384	20	95	313	313	100
2008	386	348	38	90	248	248	100
2007	467	411	56	88	347	347	100
Genève							
2009	137	130	7	95	874	680	78
2008	–	–	–	–	–	–	–
2007	–	–	–	–	–	–	–

Annexe V

Prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

Tableau 1
Statistiques sur la prestation en 2009 de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

	Séances pour lesquelles des services d'interprétation ont été demandés			*Séances pour lesquelles des services d'interprétation n'ont pas été demandés*	
Groupe	*Nombre de demandes*	*Séances avec interprétation*	*Séances sans interprétation*	*Nombre de demandes*	*Nombre de séances tenues*
New York					
Alliance des petits États insulaires	10	10	–	14	14
Association des nations de l'Asie du Sud-Est	–	–	–	5	5
Communauté des Caraïbes	–	–	–	2	2
Communauté de développement de l'Afrique australe	–	–	–	22	22
Forum des petits États	–	–	–	1	1
Groupe de Rio	3	3	–	12	12
Groupe des 15	1	1	–	–	–
Groupe des 77	16	15	1	497	497
Groupe des 77 sur les questions relevant de la Cinquième Commission	26	23	3	66	66
Groupe des États arabes	6	6	–	51	51
Groupe des États d'Afrique	13	9	4	95	95
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	20	18	2	4	4
Groupe des États d'Asie	19	16	3	2	2
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	14	12	2	6	6
Groupe des États d'Europe orientale	–	–	–	16	16
Groupe des pays en développement sans littoral	12	10	2	2	2
Groupe des pays les moins avancés	11	9	2	4	4
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande)	–	–	–	47	47
Ligue des États arabes	1	1	–	19	19
Mouvement des pays non alignés	13	10	3	72	72
Organisation de la Conférence islamique	16	14	2	27	27
Union européenne	–	–	–	40	40
Total partiel	**181**	**157**	**24**	**1 004**	**1 004**

Groupe	*Séances pour lesquelles des services d'interprétation ont été demandés*			*Séances pour lesquelles des services d'interprétation n'ont pas été demandés*	
	Nombre de demandes	*Séances avec interprétation*	*Séances sans interprétation*	*Nombre de demandes*	*Nombre de séances tenues*
Genève					
Groupe des 15	–	–	–	5	4
Groupe des 21	28	22	6	29	23
Groupe des 77 et Chine	12	9	3	73	58
Groupe des États arabes	–	–	–	2	2
Groupe des États d'Afrique	–	–	–	70	59
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	15	8	7	89	61
Groupe des États d'Asie	–	–	–	16	13
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	85	72
Groupe des États d'Europe orientale	–	–	–	16	16
Groupe des pays les moins avancés	5	3	2	6	4
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande)	–	–	–	19	16
Ligue des États arabes	–	–	–	13	13
Mouvement des pays non alignés	4	2	2	40	30
Secrétariat du Commonwealth	–	–	–	1	1
Union africaine	3	–	3	77	67
Union européenne	–	–	–	229	165
Total partiel	**80**	**49**	**31**	**936**	**679**
Vienne					
Groupe des États arabes	–	–	–	7	7
Groupe des États d'Afrique	–	–	–	42	42
Groupe des États d'Amérique centrale	–	–	–	3	3
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	–	–	–	59	59
Groupe des États d'Asie	–	–	–	29	29
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	2	2
Groupe des États d'Europe orientale	–	–	–	3	3
Groupe des Huit	–	–	–	2	2
Groupe des of 77	–	–	–	61	61
Groupe des pays nordiques				1	1
Groupes régionaux divers	–	–	–	4	4
Mouvement des pays non alignés	–	–	–	3	3
Organisation de la Conférence islamique	–	–	–	1	1

Groupe	Séances pour lesquelles des services d'interprétation ont été demandés			Séances pour lesquelles des services d'interprétation n'ont pas été demandés	
	Nombre de demandes	*Séances avec interprétation*	*Séances sans interprétation*	*Nombre de demandes*	*Nombre de séances tenues*
Union européenne	–	–	–	217	217
Total partiel	**–**	**–**	**–**	**434**	**434**
Nairobi					
Groupe de coordination de l'Union européenne	–	–	–	38	38
Groupe des 77 et Chine	–	–	–	20	20
Groupe des États arabes	–	–	–	7	7
Groupe des États d'Afrique	–	–	–	34	34
Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	–	–	–	35	35
Groupe des États d'Asie et du Pacifique	–	–	–	31	31
Groupe des États d'Europe centrale et orientale	–	–	–	29	29
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	–	–	–	8	8
Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis d'Amérique, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande)	–	–	–	16	16
Réunions de sous-comités	–	–	–	42	42
Total partiel	**–**	**–**	**–**	**260**	**260**
Total général	**261**	**206**	**55**	**2 634**	**2 377**

Tableau 2

Analyse comparative de la prestation de services de conférence aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

A. 2009

Centre de conférence	Séances pour lesquelles des services d'interprétation ont été demandés				Séances pour lesquelles des services d'interprétation n'ont pas été demandés		
	Nombre de demandes	*Séances avec interprétation*	*Séances sans interprétation*	*Pourcentage de demandes satisfaites*	*Nombre de demandes*	*Nombre de séances tenues*	*Pourcentage de demandes satisfaites*
New York	181	157	24	87	1 004	1 004	100
Genève	80	49	31	61	936	679	73
Vienne	–	–	–	n.d.	434	434	100
Nairobi	–	–	–	n.d.	260	260	100
Total	**261**	**206**	**55**	**79**	**2 634**	**2 377**	**90**

B. 2008

	Séances pour lesquelles des services d'interprétation ont été demandés				*Séances pour lesquelles des services d'interprétation n'ont pas été demandés*		
Centre de conférence	*Nombre de demandes*	*Séances avec interprétation*	*Séances sans interprétation*	*Pourcentage de demandes satisfaites*	*Nombre de demandes*	*Nombre de séances tenues*	*Pourcentage de demandes satisfaites*
New York	188	156	32	83	1 005	1 005	100
Genève	111	74	31	67	1 062	814	77
Vienne	–	–	–	n.d.	385	385	100
Nairobi	–	–	–	n.d.	119	119	100
Total	**299**	**230**	**63**	**77**	**2 571**	**2 323**	**90**

C. 2007

	Séances pour lesquelles des services d'interprétation ont été demandés				*Séances pour lesquelles des services d'interprétation n'ont pas été demandés*		
Centre de conférence	*Nombre de demandes*	*Séances avec interprétation*	*Séances sans interprétation*	*Pourcentage de demandes satisfaites*	*Nombre de demandes*	*Nombre de séances tenues*	*Pourcentage de demandes satisfaites*
New York	219	191	28	87	881	881	100
Genève	89	65	24	73	1 086	888	82
Vienne	–	–	–	–	259	259	100
Nairobi	10	10	–	100	203	203	100
Total	**318**	**266**	**52**	**84**	**2 429**	**2 231**	**92**

Annexe VI

Grille des résultats au 31 décembre 2009

1. Mesures de la qualité

- Résultats des enquêtes sur le degré de satisfaction des clients visant à rassembler des données afin d'établir les indicateurs de résultats identifiés dans le cadre stratégique (pourcentage des personnes interrogées se disant satisfaites des services ou produits fournis)

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences utilise plusieurs mécanismes pour mesurer le degré de satisfaction des clients auxquels il fournit des services : enquête mondiale en ligne, enquête réalisée lors de réunions spécifiques et réunions d'information organisées à l'intention des usagers de chacune des langues officielles, comme demandé par le Comité des conférences. Le Département a soigneusement calibré ses méthodes de manière qu'elles se complètent et permettent de rassembler les informations dont ont besoin les directeurs de programmes afin d'orienter les efforts visant à améliorer la situation. L'enquête mondiale en ligne est une enquête harmonisée menée dans tous les centres de conférence sur la base d'indicateurs communs; conçue en consultation avec le Département de la gestion et les quatre centres de conférence, elle a été menée simultanément sur Internet pendant une période de deux semaines, en novembre 2009, pour déterminer la mesure dans laquelle les représentants aux quatre centres de conférence étaient satisfaits des services fournis. Les différents centres de conférence ont encouragé la participation à l'enquête en intervenant directement auprès des missions permanentes et des participants aux réunions ainsi que par le biais de différents sites Web. Il a été reçu 99 réponses. Il ressort des résultats, qui ont été rassemblés et analysés au plan central au début de 2010, que 94 % des appréciations touchant la qualité des services fournis par le Département étaient positives, cette qualité étant jugée excellente dans 31 % des cas. Cependant, 6 % des personnes ayant répondu l'ont considérée comme « mauvaise », ces observations portant principalement sur la recherche d'informations dans le calendrier des réunions, le panneau d'affichage électronique et le *Journal des Nations Unies*.

En 2009, le Département a organisé à New York à l'intention des États Membres deux séries de réunions d'information sur la qualité des services linguistiques, comme demandé par le Comité des conférences; ces réunions ont eu lieu du 22 au 24 avril et du 28 au 30 octobre 2009 respectivement. La Division de la gestion des conférences, à Genève, a mené une enquête sur les services linguistiques et a organisé des réunions semblables les 25 et 26 mars et le 27 novembre 2009; le Service de la gestion des conférences, à Vienne, a organisé une réunion d'information le 8 juillet 2009; et la Division des services de conférence, à Nairobi, a organisé deux réunions d'information, les 20 janvier et 24 mars 2009. Un résumé de ces réunions peut être consulté au Secrétariat.

- Des informations en retour (plaintes, félicitations, etc.) ont été reçues d'États Membres, de départements auteurs et d'autres parties prenantes.

Outre l'enquête périodique sur les services de conférence, le Département tient une base de données dans laquelle sont entrées les observations ponctuelles formulées à propos de la qualité des services fournis.

2. Indicateurs de ponctualité (documentation)

- Pourcentage de documents d'avant-session soumis dans les délais et dans les limites de longueur applicables qui sont publiés dans les délais impartis :

  New York : 82
  Genève : 37
  Vienne : 31
  Nairobi : 56

- Pourcentage de documents d'avant-session publiés moins d'une semaine avant leur examen :

  New York : 7
  Genève : 40
  Vienne : 21
  Nairobi : 0

- Pourcentage de tous les documents d'avant-session publiés conformément aux délais impartis :

  New York : 67
  Genève : 16
  Vienne : 28
  Nairobi : 23

3. Indicateurs de productivité

- Productivité des services de traduction : nombre de mots par traducteur et par jour :

  New York : 1 590
  Genève : 1 394
  Vienne : 1 591
  Nairobi : 1 822

- Productivité des services d'édition : nombre de mots par éditeur et par jour :

  New York : 5 535
  Genève : 4 017
  Vienne : 2 649
  Nairobi : 5 067

- Productivité des services de traitement de texte : nombre de mots par personne et par jour :

  New York : 5 399
  Genève : 5 325
  Vienne : 5 298
  Nairobi : 4 263[a]

[a] Outre leurs fonctions de base, les opérateurs de traitement de textes de l'Office des Nations Unies à Nairobi sont régulièrement appelés à s'acquitter d'autres tâches telles que la recherche de références et la terminologie, l'appui à la traduction contractuelle, la publication assistée par ordinateur et l'administration.

4. Indicateurs de la gestion des réunions

- Pourcentage des séances tenues par des groupes régionaux et autres principaux groupements d'États Membres avec services d'interprétation :

  New York : 87
  Genève : 61
  Vienne : n.d.[b]
  Nairobi : n.d.[c]

- Pourcentage de nombre de séances prévues qui se sont effectivement tenues :

  New York : 86
  Genève : 93
  Vienne : 100
  Nairobi : 100

  Avec services d'interprétation :

  New York : 96
  Genève : 91
  Vienne : 99
  Nairobi : 100

  Sans services d'interprétation :

  New York : 82
  Genève : 93
  Vienne : 100
  Nairobi : 100

5. Indicateurs concernant les ressources humaines

Taux de vacance de postes pour les principaux groupes professionnels

	Siège		*Genève*		*Vienne*		*Nairobi*	
	Nombre	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
Services d'interprétation	14	11	7	7	3	12	4	20
Services de traduction	36	12	9	6	4	11	3	13
Groupes de traitement de texte	9	5	6	5	2	7	–	0
Contrôle de la rédaction/documents officiels	3	7	6	27	–	0	n.d.	n.d.
Service de la rédaction des procès-verbaux de séance	2	4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

[b] L'Office des Nations Unies à Vienne, qui n'a qu'une seule équipe d'interprètes, ne peut pas fournir de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux, mais il a été donné suite, sans services d'interprétation, à 100 % des 434 demandes de réunions de groupes régionaux.

[c] Les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres n'ont pas demandé de services d'interprétation en 2009. L'Office des Nations Unies à Nairobi a la capacité de fournir des services d'interprétation pour les réunions de ces groupes.

Démissions, départs anticipés à la retraite et mutations hors des services linguistiques, pour l'ensemble du Département

	Siège	*Genève*	*Vienne*	*Nairobi*
Mutations latérales				
Au même lieu d'affectation	6	–	–	–
À d'autres lieux d'affectation	10	4	1	1
Promotions				
Au même lieu d'affectation	45	39	4	1
À d'autres lieux d'affectation	–	–	–	–
Mutations à d'autres organismes appliquant le régime commun des Nations Unies	1	–	–	–
Départs anticipés à la retraite	–	1	–	–
Départs négociés	2	3	–	–
Démissions	17	2	2	–
Renvois sans préavis	–	–	–	–
Invalidité	–	–	–	–
Décès	2	1	–	–

Formation à l'extérieur

	Siège	*Genève*	*Vienne*	*Nairobi*	*Tous centres de conférence confondus*
Pourcentage d'utilisation des fonds destinés à la formation	107	91	100	100	100
Coût de la formation (en dollars des États-Unis)	289 424	126 832	47 300	35 538	499 094
Nombre de fonctionnaires formés	242	78	53	50	423

Annexe VII

Statistiques relatives à la gestion de la documentation programmée

A. Respect des délais de remise au Département des documents programmés, état au 30 juin de chaque année considérée

	2008			*2009*			*2010*			
Auteur	*Nombre total de documents*	*Documents reçus en retard*	*Pourcentage de documents remis dans les délais*	*Nombre total de documents*	*Documents reçus en retard*	*Pourcentage de documents remis dans les délais*	*Nombre total de documents*	*Documents reçus en retard*	*Documents programmés mais non reçus au 30 juin (considérés comme étant en retard)*	*Pourcentage de documents remis dans les délais*
Bureau des affaires de désarmement	3	–	100	0	0	0	51	37	1	25
Bureau des affaires juridiques	50	3	94	33	2	94	40	2	–	95
Bureau d'appui à la consolidation de la paix	0	0	0	7	5	29	6	–	–	100
Bureau des commissions régionales à New York	10	1	90	10	2	80	8	2	–	75
Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique	1	–	100	1	–	100	1	–	–	100
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	1	–	100	2	1	50	2	1	–	50
Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	1	–	100	1	1	0	1	–	–	100
Bureau des Nations Unies pour les partenariats internationaux	0	0	0	1	–	100	–		–	
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	1	1	0	5	2	60	5	2	–	60
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés	0	0	0	1	1	0	1	–	–	100
Bureau des services de contrôle interne	6	1	83	10	1	90	4	1	–	75
Cabinet du Secrétaire général	–	–	–	–	–	–	2	–	–	100
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1	–	100	28	18	36	46	17	5	52
Comité des commissaires aux comptes	1	1	–	1	–	100	1	1	–	100
Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	0	0	0	2	–	100	1	–	–	100

Auteur	2008			2009			2010			
	Nombre total de documents	*Documents reçus en retard*	*Pourcentage de documents remis dans les délais*	*Nombre total de documents*	*Documents reçus en retard*	*Pourcentage de documents remis dans les délais*	*Nombre total de documents*	*Documents reçus en retard*	*Documents programmés mais non reçus au 30 juin (considérés comme étant en retard)*	*Pourcentage de documents remis dans les délais*
Commission de la fonction publique internationale	29	9	69	23	11	52	28	10	1	61
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	0	0	0	1	1	0	–	–	–	–
Conseil des chefs de secrétariat	6	5	16	1	–	100	2	1	–	50
Corps commun d'inspection	1	–	100	1	–	100	1	–	–	100
Département des affaires économiques et sociales	184	34	82	150	24	84	150	21	–	86
Département des affaires politiques	23	2	91	26	2	92	24	2	–	92
Département de l'appui aux missions	3	3	0	2	1	50	3	2	–	33
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	45	–	100	51	–	100	44	–	–	100
Département de la gestion	89	47	47	115	30	74	87	9	–	90
Département de l'information	5	–	100	6	–	100	6	–	–	100
Département des opérations de maintien de la paix	8	3	63	6	2	67	6	2	1	50
École des cadres du système des Nations Unies	0	0	0	1	–	100	–	–	–	
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	1	–	100	1	–	100	1	–	–	100
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	30	10	67	37	8	78	36	1	–	97
Fonds des Nations Unies pour la population	10	2	80	8	1	88	11	3	–	73
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	60	39	35	70	35	50	68	21	–	69
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	–	–	–	–	–	–	1	–	–	100
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	1	–	100	3	1	67	–	–	–	–
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	1	1	0	1	1	0			–	

Auteur	2008			2009			2010			
	Nombre total de documents	*Documents reçus en retard*	*Pourcentage de documents remis dans les délais*	*Nombre total de documents*	*Documents reçus en retard*	*Pourcentage de documents remis dans les délais*	*Nombre total de documents*	*Documents reçus en retard*	*Documents programmés mais non reçus au 30 juin (considérés comme étant en retard)*	*Pourcentage de documents remis dans les délais*
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	1	–	100	1	1	0	1	–	–	100
Organisation mondiale de la Santé	–	–	–	–	–	–	1	–	–	100
Programme alimentaire mondial	2	–	100	2	–	100	2	–	–	100
Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida	1	–	100	2	–	100	1	–	–	100
Programme des Nations Unies pour le développement	42	15	64	26	10	62	30	8	–	73
Programme des Nations Unies pour le développement (Coopération Sud-Sud)	–	–	–	–	–	–	3	–	–	100
Programme des Nations Unies pour l’environnement	–	–	–	–	–	–	1	1	–	0
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	1	–	100	1	–	100	1	1	–	–
Université des Nations Unies	0	0	0	1	1	0	–	–	–	
Total	**618**	**177**	**71**	**638**	**162**	**75**	**677**	**144**	**8**	**78**

B. Statistiques d'ensemble sur la remise au Département des documents, leur traitement et leur publication

	2008	*2009*	*2010*
Nombre total de documents programmés suivant le système des créneaux	**618**	**638**	**677**
Remise des documents			
Proportion de documents reçus dans le créneau prévu	71 % (441/618)	75 % (476/638)	78 % (525/677)
Proportion de documents soumis à la règle 10-4-6 reçus au moins 10 semaines avant la réunion	73 % (304/419)	74 % (338/455)	70 % (312/447)
Proportion de documents soumis à la règle 8-4-4 reçus au moins 8 semaines avant la date de la réunion	69 % (129/187)	63 % (98/155)	77 % (132/171)
Proportion de documents soumis à la règle 6-4-2 reçus au moins 6 semaines avant la date de la réunion	n.d.	n.d.	43 % (17/40)[a]
Taux global de respect des délais de remise des documents fixés suivant le système des créneaux	71 % (433/606)[b]	71 % (439/610)[c]	72 % (444/618)[d]
Publication			
Nombre total de documents publiés	576	588	632
Documents soumis à la règle 10-4-6 publiés au moins 6 semaines avant la date de la réunion	73 % (288/396)	73 % (308/420)	77 % (317/413)
Documents soumis à la règle 8-4-4 publiés au moins 4 semaines avant la date de la réunion	71 % (122/173)	73 % (105/143)	79 % (129/164)
Documents soumis à la règle 6-4-2 publiés au moins 2 semaines avant la date de la réunion	n.d.	n.d.	68 % (27/40)[a]
Taux global de respect des délais de publication fixés suivant le système des créneaux	72 % (410/569)[e]	73 % (413/563)[f]	77 % (446/577)[g]
Respect des délais de traitement			
Non-respect des délais par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences : documents dont le nombre de mots ne dépassait pas la limite fixée, traités en plus de 4 semaines et publiés moins de 6 ou 4 semaines avant la réunion			
Documents remis à temps			
Rapports du Secrétariat	17	17	–
Rapports n'émanant pas du Secrétariat	12	2	–
Documents remis en retard			
Rapports du Secrétariat	25	8	1[h]
Rapports n'émanant pas du Secrétariat	4	2	1[i]
Documents d'avant-session non programmés			
Reçus au 30 juin (nombre de documents)	97	91	150
(nombre de mots)	572 143	478 398	716 409
Publiés au 30 juin (nombre de documents)	90	80	147
(nombre de mots)	555 367	371 193	680 247
Durée moyenne du traitement (en jours)	16	10	18

	2008	*2009*	*2010*
Groupe de la traduction contractuelle			
Proportion des documents traduits à l'extérieur par rapport au nombre total des documents (en mots)	19 % (8 754 240/ 46 976 160)	26 % (13 967 580/ 53 846 100)	26 % (14 736 480/ 55 859 100)

[a] La règle des 6-4-2 ne s'applique qu'à la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération. Tous les documents proviennent d'États Membres.
[b] Sur les 618 documents programmés, 12 n'étaient pas liés à une réunion.
[c] Sur les 638 documents programmés, 28 n'étaient pas liés à une réunion.
[d] Sur les 677 documents programmés, 19 n'étaient pas liés à la réunion. Les documents destinés à la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération sont exclus du calcul étant donné que la Conférence n'a lieu que tous les cinq ans.
[e] Sur les 576 documents publiés, 7 n'étaient pas liés à une réunion.
[f] Sur les 588 documents publiés, 25 n'étaient pas liés à une réunion.
[g] Sur les 632 documents publiés, 15 ne sont pas liés à une réunion. Les documents destinés à la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération sont exclus du calcul étant donné que la Conférence n'a lieu que tous les cinq ans.
[h] Ce rapport a été soumis avec 50 jours de retard.
[i] Ce rapport a été soumis avec 93 jours de retard.

Annexe VIII

Compte de mots et limites du nombre de mots des documents parlementaires

Introduction

1. Dans son rapport sur l'audit des services de conférence mis à la disposition du Conseil des droits de l'homme en 2009 (A/64/511), le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a recommandé que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences établisse, pour que l'Assemblée l'examine, un document récapitulant les directives en vigueur concernant le nombre maximum de mots et de pages, précisant le nombre de mots par page et le nombre de pages par document pour tous les rapports, y compris les documents soumis par le Secrétariat directement ou pour le compte d'organes intergouvernementaux (recommandation 4, par. 30).

2. Le présent document, établi comme suite à la recommandation du BSCI, définit à l'intention de tous les intéressés, à savoir les États Membres et le Secrétariat, les règles applicables en ce qui concerne la longueur des documents parlementaires. Comme l'immense majorité des documents parlementaires sont rédigés en anglais et comme il n'existe pas de références documentées aux manuscrits rédigés dans les autres langues officielles, les indications qui suivent concernent les manuscrits rédigés en anglais.

Limites concernant le nombre de mots des documents parlementaires

3. Dans plusieurs résolutions successives, l'Assemblée générale a exprimé la préoccupation et le sentiment de frustration que lui inspiraient les retards chroniques intervenus dans la production et la distribution aux États Membres des documents parlementaires. L'Assemblée générale a maintes fois demandé au Secrétaire général de faire le nécessaire pour remédier à cette situation. Il est évident qu'étant donné les ressources limitées qui sont disponibles pour les services de traitement des documents, il existe un rapport de causalité entre, d'une part, le contrôle et la limitation de la documentation et, de l'autre, la possibilité de la traiter et de la distribuer dans les délais requis.

4. Au paragraphe 2 de son rapport sur le contrôle et la limitation de la documentation (A/52/291), le Secrétaire général a indiqué qu'en règle générale, les documents produits par le Secrétariat ne devaient pas dépasser 16 pages, c'est-à-dire moins que la limite antérieure de 24 pages. Le Secrétaire général a également invité l'Assemblée générale à envisager d'adopter une décision recommandant à ses organes subsidiaires de ramener de 32 pages à 20 pages la limite applicable à la longueur de leurs rapports. Ainsi, dans sa résolution 52/214, elle a noté la décision du Secrétaire général selon laquelle les documents émanant du Secrétariat ne devaient pas dépasser 16 pages et a souligné la nécessité de respecter scrupuleusement la limite fixée pour les rapports des organes subsidiaires. Dans cette résolution, l'Assemblée a également invité tous les organes intergouvernementaux à étudier, selon qu'il conviendrait, la possibilité de ramener

progressivement de 32 pages à 20 la longueur de leurs rapports, sans nuire à la qualité de leur présentation ou de leur contenu. Cette invitation a été réitérée par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/208 B (par. 15 et 16).

5. Lorsque, dans ses résolutions, l'Assemblée générale se réfère au nombre de « pages » dans le contexte du contrôle et de la limitation de la documentation, par exemple dans les résolutions susmentionnées, le Secrétariat a interprété cette expression comme désignant une page imprimée d'environ 530 mots[a].

6. En 2002, la situation de la documentation à l'Organisation des Nations Unies était devenue alarmante. Au paragraphe 49 de son rapport intitulé « Améliorer l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence » (A/57/289), le Secrétaire général a souligné que le problème de la documentation était un problème chronique, qui s'était aggravé au point que l'Organisation risquait d'être noyée sous une avalanche de documents. Dans ce rapport, le Secrétaire général a également introduit le système des dérogations, selon lequel les limites imposées au nombre de mots est l'un des principaux moyens utilisés pour maîtriser la longueur des documents parlementaires et en particulier des rapports du Secrétariat. Au fil des ans, la gestion des dérogations, jointe au système de programmation par créneaux, a aidé le Département à améliorer, lentement mais régulièrement, la publication des documents. Pour le premier semestre de 2009, le Département a signalé que la part de l'ensemble de la documentation parue dans les délais prescrits, qui avait été de 66 % pour 2007 et 72 % pour 2008, était passée à 73 % (voir A/64/136, par. 61).

7. Néanmoins, au paragraphe 4 de la section III de sa résolution 59/265, l'Assemblée générale a constaté que la limitation de la longueur des documents n'était pas toujours respectée et que les rapports n'émanant pas du Secrétariat représentaient l'essentiel de la documentation publiée, et a prié le Secrétaire général d'encourager le respect des directives énoncées en la matière au paragraphe 15 de sa résolution 53/208 B, dans la mesure du possible.

8. Le Département s'efforce de faire rigoureusement respecter la limite de 8 500 mots pour les rapports émanant du Secrétariat et collabore étroitement avec les organes intergouvernementaux pour les encourager à rédiger des rapports aussi succincts que possible, compte tenu de l'objectif fixé, à savoir 10 700 mots, ainsi que des règles pertinentes concernant la teneur de ces rapports, comme celles qui figurent au paragraphe 6 b) de la résolution 49/221 B de l'Assemblée générale. Il importe de souligner à ce propos que les limites concernant le nombre de mots ne sont pas appliquées de façon arbitraire et que la gestion des dérogations à cette règle est un processus à la fois dynamique et concerté entre la Section de la gestion des documents du Département – ou ses équivalents à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Vienne – et les auteurs des rapports. Les demandes de dérogation concernant des rapports dépassant le nombre maximum de mots sont toujours examinées au cas par cas à la lumière de la nature des documents

[a] Dans le mémorandum qu'il a adressé à tous les chefs de département et de bureau le 15 octobre 2002, le Secrétaire général adjoint au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a relevé que des références faites aux limites de 16 et de 20 pages s'entendaient de pages imprimées plutôt que de pages de manuscrits et que, du fait des ajustements requis par le reformatage, l'équivalent en mots de 16 pages avait été fixé à 8 500 mots et l'équivalent en mots de 20 pages à 10 700 mots. Ce mémorandum définit les normes applicables aux fins de la planification au Siège, à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Vienne et à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

en cause afin d'éviter de nuire à la qualité de la documentation.

9. Le système de gestion prévisionnelle des dérogations qui est appliqué par les quatre centres de conférence permet aux services du Secrétariat qui rédige les rapports d'organismes intergouvernementaux et les services de gestion des documents de se consulter comme il convient, d'éviter les négociations de dernière minute et une révision hâtive des manuscrits lorsque les délais fixés pour la présentation des documents ont été atteints et de mieux prévoir la charge de travail attendue, ce qui, à son tour, permet de planifier avec une plus grande certitude les ressources requises.

10. Le Département collabore également avec les autres services du Secrétariat pour évaluer les incidences des projets de résolution sur le traitement des documents, conformément au paragraphe 26 de la résolution 33/56, au paragraphe 6 d) de la résolution 49/221 et au paragraphe 10 de la résolution 51/211 B de l'Assemblée générale.

Conclusions

11. **L'Assemblée générale voudra peut-être confirmer que la longueur des documents doit être mesurée en nombre de mots.**

12. **L'Assemblée générale voudra peut-être également souscrire à la proposition figurant à l'annexe III de la note du Secrétariat relative au contrôle et à la limitation de la documentation (A/58/CRP.7, voir appendice).**

13. **L'Assemblée générale voudra peut-être en outre approuver la limite de 10 700 mots pour les rapports d'organes intergouvernementaux étant entendu que des dérogations pourront être accordées au cas par cas de manière à ne nuire ni à la qualité de la présentation, ni au contenu des rapports.**

Appendice

Directives pour l'élaboration de rapports qui ne relèvent pas entièrement de la compétence du Secrétariat

Les rapports, notamment ceux présentés par les organes intergouvernementaux et les groupes d'experts, devraient être pragmatiques et se limiter aux éléments suivants :

1. Bref exposé des questions d'organisation et de procédure.
2. Recommandations, y compris les résolutions et les décisions adoptées.
3. Recommandations formulées à l'issue de dialogues multipartites, de réunions de groupes d'experts, et de tables rondes au lieu des résumés des réunions.
4. Faits récents, dernières conclusions et recommandations, notamment pour les rapports périodiques.
5. Citations tirées des documents de l'ONU uniquement lorsque l'organe délibérant est cité.

Les éléments ci-après ne devraient pas figurer dans les rapports :

1. Résumé des déclarations liminaires et finales, sauf s'il est utile pour les conclusions.
2. Résumés des déclarations individuelles; par contre la liste des orateurs devrait figurer pour chaque point abordé.
3. Résumé général des déclarations faites au titre de chaque point.
4. Analyse des informations fournies sauf si elles sont nécessaires pour étayer les conclusions.
5. Étude détaillée des questions d'organisation et de procédure.
6. Reproduction de textes déjà publiés ou de textes ne comportant que des modifications mineures.
7. Informations non pertinentes et qui ne présentent aucune utilité pour les débats.

Les consignes ci-après s'appliquent également lors de l'élaboration des rapports :

1. L'établissement biennal ou triennal et le regroupement des rapports ne constituent pas, a priori, des motifs pour dépasser le nombre de pages autorisé.
2. Lorsque le Secrétaire général n'est pas explicitement prié de reproduire *in extenso* les informations reçues des États Membres, les réponses des gouvernements devraient être résumées et la limitation du nombre de pages respectée.
3. Des dates butoirs devraient être fixées et respectées pour l'incorporation des informations demandées par les États Membres.

4. Des questionnaires particuliers devraient être établis, dans la mesure du possible, pour cibler les informations à fournir. Les questionnaires devraient également favoriser la limitation des réponses à une longueur préétablie.

5. Une liste des rapports demandés à chaque session devrait être soumise à l'organe concerné avant la clôture de la session.

Annexe IX

Capacité d'impression interne des documents parlementaires

Siège de l'Organisation des Nations Unies

1. La capacité d'impression des documents parlementaires de la Section des services de publication peut seulement être estimée. Ces documents sont produits par 11 machines faisant appel à des technologies différentes et ayant des utilisations différentes selon la nature du travail à réaliser (nombre de pages du document et nombre d'exemplaires à imprimer). Il y a 6 machines numériques identiques qui peuvent produire près de 72 millions de pages par an; 3 machines Goss noir et blanc qui peuvent produire ensemble près de 122 millions de pages; et 2 machines [Heidelberg (deux couleurs) et Roland (une couleur)] qui sont habituellement utilisées pour la production de livres mais qui peuvent servir aussi, si besoin est pour l'impression de documents parlementaires et qui peuvent produire 123 millions de pages. Ces chiffres reposent sur l'hypothèse que les six machines numériques fonctionnent en trois équipes et les autres en deux équipes. Les machines exigent 14 opérateurs pour les équipes de jour et du soir et 2 pour l'équipe de nuit, soit au total 30 personnes. En outre, chacune de ces trois équipes doit être complétée par cinq agents pour le travail de finissage aussi bien des publications que des documents parlementaires.

2. La capacité effective, en pages, des 11 machines actuelles[a], c'est-à-dire la production pouvant être escomptée dans des conditions normales en ce qui concerne la nature des travaux à réaliser (nombre de pages, nombre de documents et nombre d'exemplaires), est la suivante :

Par minute	1 207
Par heure	72 400
Par jour	1 217 613
Par semaine	6 088 063
Par an	316 579 250[b]

3. Seuls les documents parlementaires urgents et les documents de session sont imprimés pendant la troisième équipe, et ils sont produits sur les machines numériques. Ce changement a ramené la capacité interne d'impression à 316 millions de pages. Si besoin est, elle peut être portée à 439 millions de pages en faisant à nouveau fonctionner les machines à plein pendant les équipes de nuit.

4. La production totale en 2009 a été d'environ 336 millions de pages, c'est-à-dire, en moyenne 6 460 000 pages par semaine, soit un taux d'utilisation de 77 % de la capacité effective de 2009.

[a] Cette capacité est fondée sur 16 heures de fonctionnement par jour. En 2009, sur la base de 24 heures de fonctionnement par jour, la capacité effective était de 439 millions de pages.

[b] Capacité au 1er mai 2010, après réduction considérable de l'équipe de nuit (troisième équipe).

Office des Nations Unies à Genève

5. À l'Office des Nations Unies à Genève, la capacité d'impression des documents parlementaires peut aisément être déterminée étant donné que tous les documents sont imprimés en noir et blanc sur cinq machines numériques. La capacité de la Section de l'impression est la suivante :

Machines	5
Capacité théorique par minute et par machine	250
Capacité effective (75 %)	188
Capacité totale par minute	938
Capacité totale par heure	56 250
Capacité totale par jour	450 000
Capacité totale par semaine	2 250 000
Capacité totale par an	112 500 000

6. La capacité théorique de chaque machine, telle que spécifiée par le fabricant, est de 250 pages par minute, soit une production maximum techniquement possible. Le fabricant définit la capacité effective comme étant de 75 % de ce maximum.

7. Les chiffres sont exprimés en nombre de pages de format A4. Les machines fonctionnent avec 9 opérateurs (1 G-6, 3 G-5 et 5 G-4). Comme le travail de finissage de presque tous les documents parlementaires peut être fait en ligne à l'Office des Nations Unies à Genève, la reliure n'est pas une contrainte.

8. Lorsque ses services sont très demandés, la Section de l'impression peut travailler en heures supplémentaires. En fait, la capacité pourrait, avec un travail en trois équipes, être portée à 337 millions de pages.

9. En 2009, la Section de l'impression a produit près de 102 millions de pages, soit un taux d'utilisation très élevé d'environ 90 %.